c.

LE CLERGÉ CANADIEN

SA MISSION, SON ŒUVRE

PAR

L. O. DAVID

MONTRÉAL
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
1896

250

LE

CLERGÉ CANADIEN

LE

CLERGÉ CANADIEN

SA MISSION, SON ŒUVRE.

PAR

L. O. DAVID

MONTRÉAL
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1896

267766

BX1421
D37

DAVID, L. O.

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada en l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, par L. O. DAVID, au Bureau du Ministre de l'Agriculture.

LE

CLERGÉ CANADIEN

SA MISSION, SON ŒUVRE.

Je crois en Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même, rédempteur et instituteur du genre humain.

Les prophètes l'ont annoncé pendant plusieurs siècles et il répond à la description qu'ils ont faite de sa personne et de ses œuvres.

Tous ceux qui ont parlé de lui, même ses ennemis, ont vanté sa sagesse, sa bonté, sa sainteté.

Renan dit que c'est l'homme le plus parfait qui ait passé sur la terre.

Un homme si honnête, si saint, si par-

fait, pouvait-il mentir ? Pouvait-il blasphémer ? Evidemment non.

Or, il a affirmé qu'il était Dieu et qu'il avait fait des miracles pour attester sa divinité.

Donc il était Dieu.

Il a dit qu'après avoir été mis à mort, il ressusciterait.

Et il est ressuscité. Aucun fait de l'histoire n'est plus solidement établi.

S'il n'était pas ressuscité, ses disciples, qui l'avaient presque tous abandonné, Pierre le premier, seraient restés indifférents et incrédules.

Il promit de leur envoyer l'Esprit-Saint pour les instruire, les fortifier et les rendre capables d'enseigner les nations et il leur promit d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles.

Et ils reçurent l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte.

S'ils ne l'avaient pas reçu, ces hommes faibles, timides, lâches, qui avaient abandonné et renié leur maître malgré les mi-

racles qu'il avait faits, malgré les preuves éclatantes qu'il leur avait données de sa divinité, ne seraient pas devenus subitement des héros, des martyrs ; ils ne se seraient pas élancés à travers le monde, bravant tous les supplices, toutes les ignominies, pour prêcher le Christ crucifié et ressuscité.

" Je serai avec vous " avait dit le Christ, jusqu'à la consommation des siècles.

Cela veut dire évidemment " avec vous et vos successeurs, avec les chefs de l'église que vous fonderez. " Or, pendant quinze siècles, les papes, les évêques et les prêtres furent considérés comme les successeurs des apôtres, les héritiers du Christ et de sa doctrine.

Le Christ fut avec eux, et, certes, sans lui, ils n'auraient jamais pu triompher de tout ce que l'intelligence et la malice des hommes put inventer pour détruire leur œuvre.

Au seizième siècle, un moine orgueilleux arbora l'étendard de la révolte et donna naissance au protestantisme.

Qu'a fait l'Esprit-Saint ? Qu'a fait le Christ ?

A-t-il passé dans le camp des révoltés pour se diviser en des milliers de sectes et inspirer des doctrines si différentes ?

Ou est-il resté avec les papes, les évêques et les prêtres qui continuent de croire et d'enseigner ce que les ancêtres des protestants comme les ancêtres des catholiques ont cru être vrai pendant quinze siècles.

La réponse est facile.

Si l'Esprit-Saint n'est pas avec l'Eglise Catholique, si le Christ n'est plus avec le pape, avec les pasteurs de cette église, il est nulle part et sa promesse est un mensonge.

Donc nous devons croire que l'Eglise Catholique a aujourd'hui comme autrefois le don d'enseigner les vérités nécessaires au salut, et dix-huit siècles de vertus surhumaines, de dévouements incroyables et de miracles éclatants rendent témoignage en faveur de la divinité de son origine et de l'assistance de l'Esprit-Saint.

Aucune religion, aucune institution hu-

maine n'a jamais été organisée, comme elle l'est, pour donner à l'homme les moyens de s'améliorer et de supporter les ennuis, les souffrances et les épreuves de la terre en vue d'un monde meilleur.

Son culte, ses sacrements, ses enseignements s'adressent à tous les esprits, à tous les cœurs et mettent partout à la disposition de l'homme des sources de foi et de consolation, de résignation et d'espérance.

Cela veut-il dire que tous ses membres sont des hommes parfaits ?

Non. Mais étant donnés deux hommes ou deux peuples de même nature, dans les mêmes conditions intellectuelles et morales, celui qui pratiquera sincèrement et d'une manière intelligente tout ce que l'Eglise Catholique enseigne, sera plus parfait que l'autre, sera plus capable de produire des actes de vertu, de dévouement et de sacrifice.

Cela ne veut pas dire non plus que tous ceux qui la représentent et l'interprètent sont des saints et méritent toujours l'admiration des hommes. Non, en dehors de la

doctrine, des vérités fondamentales, ses évêques et ses prêtres sont des hommes sujets à l'erreur et aux passions humaines.

Ils ont droit de compter sur l'Esprit-Saint, quand ils parlent des hauteurs du monde spirituel, mais non pas lorsqu'ils descendent sur le terrain laissé aux disputes des hommes.

Ils perdent leur force lorsqu'ils touchent de trop près la terre et provoquent des conflits funestes à leur sacerdoce.

DEPUIS LA FONDATION DU PAYS JUSQU'A 1837.

Dans aucun pays la religion catholique n'a été aussi intimement liée à l'histoire d'un peuple que dans le Canada et nulle part elle s'est manifestée d'une manière plus éclatante, par des œuvres plus admirables.

Elle a été l'âme, la puissance créatrice et motrice de notre nationalité ; on la trouve au fond de toutes les pensées, de tous les sentiments, de tous les héroïsmes qui inspirèrent les fondateurs de ce pays, nos immortels ancêtres.

Elle plane sur notre berceau et l'entoure d'une auréole lumineuse.

Le prêtre a été l'ami, le frère, le compagnon d'armes de nos pères, il a partagé leurs dangers, leurs joies et leurs souffrances, il a pleuré et il s'est réjoui avec eux, il les a suivis sur le champ de bataille, dans leurs courses héroiques à travers le continent américain, toujours à côté d'eux pour les encourager, les aider et les consoler, pour planter la croix où ils arboraient le drapeau de la France.

Il a tout fait, tout sacrifié, tout souffert pour les aider à fonder sur les bords du Saint Laurent une nation française et catholique. Il a construit sur le roc immuable de la foi et de la vertu ces assises puissantes capables de porter les destinées d'un grand peuple. Les églises nombreuses dont les clochers brillent sur les bords de nos fleuves, sur les sommets de nos montagnes, les maisons de charité et d'éducation, tous les asiles ouverts à l'infortune attestent son dévouement religieux et patriotique. C'est à lui qn'on doit ces familles

morales et religieuses, ces hommes de foi et de cœur, ces générations de chrétiens et de héros qui ont immortalisé l'histoire de la Nouvelle France.

Et, après, lorsque le drapeau français mouillé des larmes et du sang de nos ancêtres eût repassé les mers, entraînant à sa suite ce que les balles et les boulets avaient laissé de nobles dans le pays, lorsque le peuple canadien ne savait plus de quel coté tourner la tête pour trouver des amis, des protecteurs, le prêtre, lui, ne l'abandonna pas, il resta avec lui pour l'aider à rester français et catholique. On lui doit ces collèges, ces écoles où nos pères, les Papineau, les Bédard, les Panet, les Parent et les Bourdages acquirent les connaissances dont ils avaient besoin pour défendre par la plume et la parole dans les parlements et la presse, les droits religieux et nationaux de nos ancêtres. Il a été le guide, le protecteur d'un grand nombre de citoyens marquants, de prêtres distingués qui sans sa charité seraient restés ignorants et ignorés.

On a reproché à Mgr Briand et à Mgr Plessis d'avoir poussé trop loin le respect de l'autorité sous le nouveau régime, d'avoir trop sacrifié au besoin d'affirmer leur loyauté au gouvernement anglais.

Mais il ne faut pas juger trop sévèrement ce qu'ils ont fait, à cette époque de luttes et de dangers, dans le but d'inspirer confiance au gouvernement et d'en obtenir des concessions.

Examinons froidement la question.

En 1776 comme en 1812 les sentiments du clergé étaient ceux de la population. Les Canadiens-Français étaient naturellement et légitimement portés à tout faire pour ne pas tomber sous le joug de ceux qui de tout temps s'étaient montrés leurs plus mortels ennemis. Ils étaient maltraités, il est vrai, par les représentants du Bureau Colonial, mais que pouvaient ils espérer des Américains qui reprochaient à l'Angleterre de ne pas les traiter comme des esclaves.

Non, depuis l'établissement du pays jusqu'en 1837 le clergé canadien a noblement

fait son devoir, il a mérité la confiance du peuple en rendant à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, en ne séparant pas dans son cœur la cause de la religion de celle de la patrie.

1837–1838

Date fatale qui marque le commencement de l'intervention du clergé dans la politique et de la diminution de son prestige.

Sans doute, il faut tenir compte des motifs qui ont inspiré sa conduite et ses paroles en 1837, on doit reconnaître qu'il a cru obéir au sentiment du devoir, à la voix de sa conscience, mais on croit qu'il aurait pu agir de manière à convaincre les patriotes que si son devoir l'obligeait de les désapprouver, ses sympathies n'étaient pas avec les oppresseurs de leur pays. Malheureusement, les patriotes étaient inquiets, nerveux depuis le banquet donné à l'évêché de Montréal, à l'occasion du sacre de Mgr Bourget. Six évêques et cent quarante prêtres assistaient à ce banquet, Mgr Lartigue avait profité de l'occasion pour conseiller au clergé de

prêcher *qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime et qu'ils ne doivent point absoudre quiconque enseigne que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre.*

La Minerve avait protesté, dans les termes les plus véhéments, contre les paroles de Mgr Lartigue et les patriotes en général avaient dénoncé ses sympathies pour le gouvernement tyrannique sous lequel il se disait heureux de vivre.

Aussi, lorsque le 24 octobre suivant, Mgr Lartigue fit lire, dans toutes les églises, du diocèse de Montréal, un mandement pour engager la population à rester tranquille, les patriotes sortirent des églises, dans un bon nombre de paroisses, et se prononcèrent énergiquement contre l'intervention du clergé.

Pourtant ce mandement était convenable sous le rapport de la forme et du fond.

Mais que dire de l'autre, de celui publié, le 8 janvier 1838 ?

C'était après St-Denis, St-Charles et St-

Eustache. Les patriotes étaient écrasés, le feu et le fer avaient jonché le sol de ruines et de cadavres. Ceux que la mort avait épargnés encombraient les prisons, et attendaient leurs procès.

Certes, ce n'était pas le temps de les dénoncer, de les flétrir, de les dénoncer à la vengeance des bureaucrates. C'est dans de semblables circonstances que la voix de la charité, de la miséricorde et de la consolation, doit tomber des lèvres du pasteur. Eh bien ! voici ce fameux mandement ou au moins en voici les principales parties :

" Quelle misère, Nos Très-Chers Frères, " quelle désolation s'est répandue dans plu- " sieurs de vos campagnes, depuis que le " fléau de la guerre civile a ravagé cet heu- " reux et beau pays, ou régnait l'abondance " et la joie, avec l'ordre et la sûreté avant " que des *brigands et des rebelles* eussent, à " force de sophismes et de mensonges, " égaré une partie de la population de notre " Diocèse ! Que vous reste-t-il de leurs " belles promesses, sinon l'incendie de vos " maisons et de vos églises, la mort de " quelques-uns de vos amis et de vos pro- " ches, la plus extrême indigence pour un

" grand nombre d'entre vous ? Mais sur-
" tout, pour plusieurs, la honte d'avoir for-
" fait à la fidélité dûe au Souverain, laquelle
" avait caractérisé de tout temps votre
" pays, d'avoir méconnu la Religion Sainte,
" qui vous défendait avec tant d'énergie de
" pareils attentats ; d'avoir été sourds à la
" voix de la conscience qui, malgré l'étour-
" dissement des passions réclame toujours
" contre le désordre : ah ! voilà principale-
" ment tout ce qui doit répandre l'amertume
" dans vos âmes ; voilà ce que vous devez
" déplorer encore bien plus que la perte des
" biens matériels. Il est vrai que les temples
" de Dieu les objets les plus saints, ont été
" profanés ; et vos cœurs se soulèvent avec
" raison contre ces sacrilèges ; mais outre
" que le plus vaillant capitaine, quelque
" humain et quelque généreux qu'il soit ne
" peut toujours, dans ces occasions, maî-
" triser la fougue du soldat, à qui doit-on
" attribuer la première cause de ces mal-
" heurs ? N'est-ce pas à ceux qui y ont
" plongé la province par leur propagande
" de rébellion ? N'est-ce pas à ces *meneurs*
" *de révoltes*, qui ont osé s'emparer eux-
" mêmes de la Maison de Dieu, afin de
" s'en servir comme de fort et de redoute
" pour différer le châtiment qui les mena-
" çait ? "

" Mais il vous est aisé maintenant de
" distinguer vos véritables amis, les vrais
" patriotes, ceux qui vous veulent du bien,
" d'avec ceux qui ne visaient qu'à s'élever,
" à dominer dans un nouvel état chimé-
" rique, et à prendre la place de ceux qu'ils
" pourraient dépouiller ; car c'est, en der-
" nière analyse, le résultat de toutes les
" révolutions. Que devez-vous penser au-
" jourd'hui de votre Clergé, qui a fait tous
" ses efforts pour vous prémunir contre les
" doctrines perverses, qui a même encouru
" la haine de plusieurs, parce qu'il ne vous
" parlait pas dans les sens *des coryphées*
" *d'une faction*, dont malheureusement quel-
" ques-uns d'entre vous étaient alors en-
" goués ? Des hommes trompeurs vous ont
" dit qu'il ne fallait pas écouter vos prêtres,
" quand ils vous parleraient de ce que, dans
" leur langage, ces sophistes dangereux
" appelaient purement politique ; comme si
" la recommandation de l'obéissance envers
" tous nos supérieurs, entr'autres à l'égard
" de ceux que la Providence a placés sur
" nous pour le gouvernement civil, ne faisait
" pas partie intégrante du dépôt sacré de la
" foi, qui nous a été confié pour en faire
" part à toutes nos ouailles, sans en omettre
" aucun article."

Il terminait en disant :

" Ils (les patriotes) savent les ordres que
" nous avons donnés à nos co-opérateurs
" dans le saint ministère de n'admettre aux
" sacrements de l'Eglise, même à l'heure de
" la mort, sans une réparation préalable,
" aucun de ceux qui se sont montrés rebel-
" les et de refuser la sépulture ecclésiasti-
" que à ceux qui mourront sans s'être
" acquittés de cette juste réparation.

Ces paroles terribles tombèrent comme du plomb fondu sur le cœur de ces pauvres patriotes, résonnèrent à leurs oreilles comme le glas de la mort, brisèrent leurs espérances. Se faire traiter de bandits par leur pasteur, eux les meilleurs citoyens du pays, pour avoir eu trop de courage et de patriotisme, et dans un moment où ils avaient tant besoin de sympathie. C'était, avouons-le, cruel, désespérant. Disons en passant que quelques-uns de ces bandits devinrent plus tard les chefs du parti conservateur et les idoles du clergé devant lesquelles on fit un devoir au peuple de se prosterner.

Mgr Lartigue n'aurait pas dû oublier que les révoltés étaient les bureaucrates qui depuis si longtemps violaient la constitution,

que la population était en état de légitime défense et que, après tout, la cause du peuple était celle du clergé.

Il aurait dû penser qu'il ne se trouvait pas en face d'une révolution inspirée par de mauvaises passions ou des théories anti-sociales, mais en présence des meilleurs citoyens du pays soulevés par un demi siècle d'oppression.

Ce n'était pas une révolution sociale . . . C'était une lutte nationale.

Si l'Eglise était obligée de lancer ses foudres contre toutes les insurrections sans distinction, elle aurait souvent failli à son devoir.

A-t-elle jamais songé à excommunier les Vendéens qui après tout luttaient contre l'autorité établie.

Et les Carlistes qui ont si souvent couvert l'Espagne de sang et de ruines ont-ils été exclus de la terre sainte. Et quand les Américains de l'état du Massachusetts arborèrent le drapeau de l'indépendance et que les catholiques de Baltimore répondant à leur appel, prirent les armes, leurs évêques

et leurs prêtres songèrent-ils à les condamner ?

Non, au contraire, plusieurs membres du clergé firent des appels éloquents en faveur du soulèvement populaire.

Que serait-il arrivé si les catholiques, mal conseillés par leurs prêtres, avaient déserté le drapeau des patriotes ou s'étaient abstenus ?

Ou la cause de l'indépendance aurait triomphé ou elle aurait échoué ; dans les deux cas, les catholiques des Etats-Unis auraient été humiliés et jugés indignes de la liberté.

L'Eglise catholique est trop sage, ses grands théologiens lui offrent trop de ressources pour qu'on puisse prétendre sérieusement que le clergé était obligé, pour faire son devoir, de froisser le sentiment national et populaire. Elle ne condamne pas plus que le protestantisme tous les soulèvements, toutes les résistances. Saint Thomas d'Aquin, Suarez et les plus illustres docteurs de notre temps établissent clairement qu'on peut être catholique et avoir recours à la force pour se défendre contre un gouvernement injuste et tyrannique.

" Dans les circonstances extrêmes, dit " Balmès, la non-résistance n'est pas une " prescription dogmatique. L'Eglise n'a " jamais enseigné une telle doctrine ; si " quelqu'un affirme le contraire, mettez-le " en demeure de produire une décision d'un " concile ou d'un Souverain Pontife à cet " effet."

Mgr Ireland, l'éloquent évêque de Saint-Paul, n'a pas eu peur de s'écrier au concile de Baltimore dans une assemblée d'évêques et de prêtres Américains :

" Lorsque le despotisme appesantit sa " main lourde sur les privilèges d'un peuple " et que les protestations, les prières et les " conseils ne réussissent pas à le fléchir, " alors nous disent les théologiens, la nation " plutôt que de laisser la liberté mourir à " jamais peut se soulever de toute sa hau- " teur, et dans un suprême effort pour la " vie entonner contre le despotisme un " hymne foudroyant de guerre."

Ces paroles vibrantes ont électrisé toutes les âmes, elles ont démontré que le catholicisme bien compris est compatible avec les grandes aspirations, les mouvements généreux, l'amour de la patrie et de la liberté.

Il est d'ailleurs des circonstances où l'esprit n'a pas besoin de raisonnements si subtils, lorsque le cœur parle, lorsque l'âme est sous l'empire d'une noble et généreuse passion, lorsqu'elle voit en danger de périr ce qu'elle aime, famille, patrie, liberté, religion.

Les indifférents, les sceptiques auront beau avoir recours à toutes les ressources de la casuistique et de la philosophie pour expliquer leur froideur et leur abstention, l'enthousiasme de l'humanité réduira en poussière leurs vaines arguties et donnera raison au dévouement, au sacrifice.

Exige-t-on que la mère qui voit son enfant près de périr consulte les autorités et réfléchisse pour savoir si elle doit exposer sa vie pour sauver celle de son enfant ?

Le soldat doit-il, avant de se ruer sur les ennemis de sa patrie, se demander si la guerre qu'on lui fait est juste ou injuste.

Le moins que l'on doive faire, lorsqu'on voit les siens, ses frères, ses compatriotes engagés dans une lutte noble, pour une cause religieuse ou nationale ou pour la

conquête de la liberté, c'est de les avertir si on croit qu'ils se trompent, et ensuite de se taire, de s'abstenir, mais jamais de les combattre, de fournir des armes à leurs adversaires ou de s'exposer à porter la responsabilité de leur échec.

La conduite du clergé donne à l'historien le droit de faire des suppositions accablantes.

Sans la croisade du clergé contre les patriotes, toute la population aurait, peut-être, donné dans le mouvement, le gouvernement aurait été moins sûr de triompher et plus enclin à faire des concessions, les Américains plus confiants dans le succès des patriotes, auraient moins craint de les aider et les insurgés auraient, peut-être, triomphé ou, au moins, obtenu les réformes qu'ils demandaient.

Enfin la prison, l'exil et l'échafaud n'auraient pas, peut-être, jeté dans le deuil et les larmes un si grand nombre de bonnes et respectables familles.

Une dernière question.

Suivant les théories de Mgr Lartigue et

de ses admirateurs, si les Américains eussent été catholiques en 1776, ils n'auraient pu prendre les armes pour obtenir leur indépendance !

Ce serait trop humiliant pour que ce soit vrai. Il y a heureusement aux Etats-Unis de grands évêques qui savent démontrer que les doctrines de l'Eglise catholique ne sont pas incompatibles avec les sentiments les plus nobles du cœur humain, avec les grands mouvements populaires qui honorent l'humanité et assurent souvent la grandeur d'une nation.

Malheureusement les patriotes de 1837-1838 n'ont pas encore trouvé grâce auprès d'un certain nombre de membres du clergé et de leurs dangereux amis et conseillers. L'héroisme de leur mort, la jouissance des libertés que nous devons à leur dévouement ne les a pas sauvés de l'ingratitude humaine.

On a même été jusqu'à refuser l'entrée des restes de Chénier, du brave Chénier, dans le cimetière de la Côte des Neiges. Vingt-cinq à trente mille hommes réunis

dans ce cimetière pour rendre hommage aux martyrs de nos libertés politiques, ont baissé la tête devant cet affront pour ne pas causer de scandale.

Pourquoi cet affront ?

Parce que Chénier était mort, les armes à la main, en combattant contre les ennemis de sa religion et de sa nationalité, pour faire respecter les droits et les sentiments de ses compatriotes.

On dit qu'il est mort sans se reconnaître, sans faire la réparation exigée par Mgr Lartigue !

Alors déterrons et jetons à la voirie les restes de Charles-Ovide Perrault tué à St. Denis, de R. Fabre, le premier oncle et le second père de Sa Grandeur l'archevêque de Montréal, de sir George Etienne Cartier et de plusieurs autres chefs patriotes qui sont morts sans faire aucune réparation, sans reconnaître qu'ils avaient eu tort de combattre pour la liberté de leur pays.

Une autre considération.

Depuis son érection le monument des victimes de 1837-1838 porte une inscrip-

tion faisant croire que les cendres de Chénier étaient ou devaient être déposées dans le caveau de ce monument. N'était-il pas aussi mal de laisser croire qu'elles y étaient que de les y mettre ?

Cette inscription acceptée et tolérée pendant quarante ans par les autorités religieuses est une condamnation de l'injure faite aux cendres de Chénier.

On devrait au moins faire disparaître l'inscription.

Que d'anomalies et de contradictions étranges dans l'histoire politique du clergé !

Parce que Chénier est mort à Saint-Eustache, sa mémoire est flétrie, ses cendres outragées ; s'il s'était fait tuer à Saint-Charles, il aurait reçu avant le combat la bénédiction du curé de cette paroisse devenu plus tard évêque de Nesqualy en Orégon.

En effet, on sait que le matin de la bataille de Saint-Charles, M. Blanchet donna sa bénédiction aux patriotes agenouillés devant l'église.

Je me contenterai de poser aux détracteurs des patriotes une dernière question.

Quel intérêt avons-nous à faire croire que pour être bon catholique il faut manquer de cœur, de courage, de virilité et souffrir toutes les injures, les avanies, les humiliations plutôt que d'avoir jamais recours à la force ?

Quel intérêt avons-nous à calomnier ainsi notre religion et notre race, à nous faire passer pour un peuple de lâches ?

Les orangistes ne nous ont-ils pas assez crié, dans le mouvement Riel, que nous n'étions pas à craindre et les faits ne leur ont-ils pas assez donné raison ?

Un peuple qu'on ne craint pas, que l'on croit incapable, par principe ou autrement, de se défendre, est un peuple voué à la déchéance, à l'infériorité.

DEPUIS L'UNION JUSQU'A LA CONFÉDÉRATION.

Après l'union des deux Canadas, le clergé favorisa la politique de Lafontaine et de Morin avec modération, mais lorsque Papineau revint de l'exil et se sépara de M. La-

fontaine, lorsque le parti libéral s'organisa et que l'*Avenir* et le *Pays* firent connaître son but et son programme, les prêtres lui déclarèrent une guerre acharnée.

Ce n'est pas étonnant.

Le nouveau parti était composé, en grande partie de jeunes gens de talent dont les idées trop libérales, trop avancées, devaient nécessairement effrayer une société profondément conservatrice et religieuse.

Le souffle de liberté qui passait à travers le monde, secouant tous les pouvoirs, tous les trônes, avait pénétré sur nos rivages et agitait les esprits.

Le clergé eut peur, il se serra autour du parti conservateur et condamna énergiquement le parti libéral et ses chefs. Ceux-ci lui répondirent sur le même ton, la lutte s'engagea et, comme dans toutes les luttes, il y eut des deux côtés des exagérations, des imprudences et des excès de langage.

L'abolition de la dîme, le vote des chefs du parti libéral en faveur des écoles mixtes, leur alliance avec George Brown, l'ennemi le plus acharné de nos institutions reli-

gieuses et nationales, les discours échevelés prononcés à l'Institut Canadien et les écrits de la presse libérale en faveur de l'abolition du pouvoir temporel du Pape et du triomphe des idées nouvelles, donnaient au clergé raison de croire qu'en détruisant le parti libéral, il sauvait la religion et la société.

La lutte était inégale.

Le parti libéral fut partout repoussé, et malgré les efforts qu'il fit plus tard pour donner autant de garanties, sous le rapport religieux, que le parti conservateur, le clergé resta son ennemi acharné.

L'alliance de Cartier avec George Brown, pour faire la confédération, n'eut pas même l'effet d'ébranler sa confiance dans le parti conservateur, et plus tard il donna son appui aux chefs des orangistes et des sociétés secrètes plutôt que de s'exposer à tomber entre les mains des libéraux.

On ne peut reproeher au clergé d'avoir voulu se protéger et défendre les grands intérêts confiés à ses soins en combattant de 1848 à 1860 le parti libéral, mais la charité aurait dû amortir ses coups et l'em-

pêcher de persister dans sa défiance, lorsque les chefs de ce parti, revenus à des idées plus saines, furent remplacés par des hommes aussi catholiques et souvent plus moraux que leurs adversaires.

Longtemps on a fait croire au peuple qu'un catholique ne pouvait combattre le parti conservateur sans être un libéral plus ou moins dangereux. Toutes les questions politiques, toutes les fautes du parti au pouvoir étaient releguées en dernier plan, il fallait tout accepter, tout souffrir, pour ne pas donner une chance aux libéraux d'arriver au pouvoir.

T ute une génération a été ostracisée pour des idées exagérées qu'on aurait pu faire disparaître sans briser l'avenir et les espérances d'hommes dont les connaissances, les études et le patriotisme auraient pu rendre de grands services à notre société.

LA CONFÉDÉRATION.

C'est Lord Durham, le premier, qui lança l'idée d'une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord,

dans le fameux rapport qu'il fit au gouvernement anglais, sur les moyens à prendre pour dompter la province de Québec et l'assujétir à l'influence anglaise.

En 1856 et en 1858, les chefs des deux partis qui se disputaient le pouvoir avaient parlé de ce projet, et même des démarches avaient été faites par le gouvernement Macdonald-Cartier pour sonder l'opinion des provinces maritimes à ce sujet, mais l'idée n'était pas mûre.

En 1864, après deux élections générales, dans l'espace de trois ans, et deux ou trois chutes et transformations de gouvernement, le ministère Taché-Macdonald, battu encore une fois et décidé à ne pas quitter le pouvoir, forma une coalition avec George Brown, le chef des libéraux de la province d'Ontario, pour mettre le projet à exécution.

On fut surpris d'abord de voir le fameux Brown, le champion de la représentation basée sur la population, se séparer de ses amis de la province de Québec et s'unir aux hommes qu'il avait toujours combattus. Mais on ne mit pas de temps à comprendre

que le projet en question était la réalisation de son programme, le triomphe du Haut-Canada puisqu'il lui assurait la majorité dans le parlement fédéral.

Sir George-Etienne Cartier et ses amis prétendaient, de leur côté, que c'était le seul moyen de sortir le pays des embarras où il se trouvait, d'assurer la prospérité des provinces anglaises et de protéger en particulier les intérêts nationaux, religieux et matériels de la province de Québec.

M. Dorion et tout le parti libéral protestèrent contre le nouveau projet et en signalèrent les dangers dans la presse, la Chambre et des assemblées publiques.

Un bon nombre de jeunes gens appartenant au parti conservateur se joignirent à eux, fondèrent un journal qu'il appelèrent *l'Union Nationale* et cherchèrent à convaincre le peuple que Sir John Macdonald et George Brown s'étaient donné la main pour assurer le triomphe de la politique néfaste de Lord Durham.

Ils demandaient qu'au moins le peuple fût consulté et fût appelé à se prononcer

sur un projet qui affectait si sérieusement ses destinées politiques. Ils disaient qu'après avoir forcé le Bas-Canada à s'allier au Haut-Canada pour payer ses dettes et subir son influence, on voulait maintenant le forcer à faire la fortune de quatre ou cinq autres provinces destinées à l'écraser tôt ou tard.

Ils protestaient particulièrement contre les clauses qui permettaient aux autres provinces d'augmenter le nombre de leurs représentants en proportion de leur population, pendant que la province de Québec était éternellement condamnée à n'avoir que soixante-cinq députés ; ils dénoncaient aussi énergiquement la clause donnant le droit de veto au gouvernement fédéral, et prédisaient que ces dispositions de l'Acte fédéral mettraient la législation des provinces et les droits de la minorité catholique et française à la merci d'une majorité anglaise et protestante dont le chiffre augmenterait constamment.

Assemblées publiques, résolutions, pétitions, tout fut inutile, le projet de confédération fut voté par la chambre, ratifié en

Angleterre et en 1867 les élections eurent lieu sous le nouveau régime.

On avait dit pour justifier le refus de l'appel au peuple, que les électeurs seraient appelés à se prononcer sur la nouvelle constitution, lors des élections générales ; mais le complot avait été bien tramé ; l'engrenage fut complet, l'enchaînement parfait.

Les brefs étaient à peine émis qu'on proclamait comme principe sacré, sous l'autorité de quatre ou cinq évêques, que voter contre le gouvernement c'était voter contre l'autorité établie, résister à Dieu lui-même, préférer l'annexion à la confédération et livrer le pays à l'anarchie, que la nouvelle constitution offrait toutes les garanties désirables à nos intérêts nationaux, matériels et religieux.

Les mandements des évêques de Québec, de St-Hyacinthe, de Rimouski et de Trois-Rivières commentés et amplifiés par les orateurs sur les hustings et par les prêtres, dans toutes les chaires, décimèrent le parti libéral.

Un seul évêque, Mgr Bourget, refusa

d'approuver la nouvelle constitution, il se contenta de dire qu'il ne fallait pas renverser le gouvernement établi, par la violence.

Il était bien question de cela !

Inutile de dire que les libéraux, vaincus aux élections de 1867, en grande partie, par le clergé, pour avoir combattu un projet qu'ils trouvaient fatal à l'avenir de la religion et de la nationalité, furent profondément blessés et humiliés.

Le clergé, pour la deuxième fois, fut accusé d'avoir entravé un mouvement national et d'avoir assuré la responsabilité d'un régime politique plein de dangers pour nos destinées religieuses et nationales, d'avoir froissé bien des âmes françaises et vraiment catholiques.

Maintenant à qui les résultats de la confédération ont-ils donné raison ?

La manière dont le droit de veto et de désaveu a été exercé, la destitution par le gouvernement fédéral des lieutenants-gouverneurs, l'augmentation, tous les dix ans, de la majorité anglaise et protestante dans le parlement fédéral, l'abolition des écoles

séparées et de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest et dans la province du Manitoba, les millions dépensés pour attirer une population étrangère, pendant que la pauvreté chasse nos compatriotes par milliers du sol natal, le système énervant de concessions et de dissimulation auquel nos hommes publics sont assujettis sous peine d'être ostracisés, l'infériorité des emplois publics et des salaires accordés aux Canadiens-Français et aux catholiques, les conflits de races et de religion qui menacent, à tous moments, de liguer contre nous les autres provinces.... tout fait voir que ceux qui ont manqué de prévoyance patriotique ne sont pas les adversaires de la confédération et que les hommes politiques et les membres du clergé qui ont fermé la bouche aux adversaires de la Confédération et l'ont fait accepter comme un dogme par le peuple ont commis une grande erreur nationale.

En vain l'on dira que l'Union ne pouvait plus fonctionner, qu'il fallait un changement politique. Ce n'est pas parceque le parti

conservateur ne pouvait plus garder le pouvoir que le gouvernement du pays était devenu impossible. Ce n'est pas parceque George Brown avait derrière lui une phalange de partisans décidés à avoir la représentation basée sur la population, qu'il fallait, pour l'apaiser lui accorder sous une forme déguisée ce qu'il demandait.

D'ailleurs si un changement était nécessaire, pourquoi la confédération ?

Avouons qu'au point de vue anglais, l'idée d'unir toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord pour les mettre en état de s'aider mutuellement et de se protéger contre les Etats-Unis était grande, patriotique. Mais au point de vue français et catholique, pour des hommes d'état qui se disaient guidés par l'intérêt de leur nationalité, il n'y avait qu'une chose à faire, la séparation des deux provinces avec une simple union douanière. Possesseurs des deux principaux ports de mer de l'Amérique du Nord, nous aurions pu faire des arrangements qui nous auraient laissé le contrôle et la jouissance d'une grande partie

des droits de douane prélevés à Montréal et à Québec.

Nos revenus au lieu de servir à former des provinces anglaises, à attirer sur nos rivages des flots de population destinés à nous noyer, auraient pu être employés à garder notre population en lui donnant les moyens de coloniser.

Dans tous les cas, si une confédération était nécessaire, il fallait assurer d'avantage la souveraineté et l'autonomie des provinces et ne pas les mettre à la merci de la majorité du parlement fédéral, il fallait adopter le système américain basé sur la souveraineté des états.

Il ne faut pas se faire illusion.

Le clergé qui a tant contribué à faire accepter la confédération, doit tenir compte de la nécessité où nos hommes se trouvent de se faire pardonner leur religion et leur nationalité, à force de concessions. Le jour où nous voudrons avoir une politique vraiment française et catholique, les cinq provinces anglaises se ligueront contre nous

et nous aurons la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

On parle d'unir les catholiques dans le parlement et de former comme en Allemagne le parti Centre. On oublie qu'en Allemagne ce sont des Allemands qui se querellent, des hommes toujours prêts à se ménager et à se faire des concessions, à oublier, à un moment donné, leur dissentions pour la défense du trône et de la patrie.

Mais ici la lutte serait aussi nationale que catholique. McCarthy l'a dit : ce n'est pas à la religion catholique qu'il en veut comme à la langue française.

Le groupement des députés de la province de Québec serait très dangereux et les Canadiens-Français feraient bien de réfléchir avant de se lancer dans une voie où ils seraient abandonnés par ceux qui les y auraient poussés, le jour où ils se croiraient obligés, pour être logiques et se faire respecter, d'imiter les pauvres Métis du Nord-Ouest.

Mitraillés d'un coté par les balles an-

glaises et de l'autre dénoncés comme des rebelles. ils seraient condamnés à périr.

La providence, dit-on, nous sauvera.

La providence ne sauve pas les hommes malgré eux, Dieu n'est pas obligé de faire des miracles pour réparer leur imprévoyance. Il est vrai qu'il nous a habitués à compter sur lui plus que sur les hommes pour passer à travers les vicissitudes d'une existence tourmentée.

Comment nous arrachera-t-il à l'engrenage fatal où nous ont jetés les auteurs de la Confédération ?

M. Laurier a accepté franchement la Confédération ; il croit, comme Sir George Etienne Cartier, qu'on peut concilier nos intérêts religieux et nationaux avec le fonctionnement de cette constitution. Il croit à l'influence de la raison, de la discussion, pour dissiper les préjugés et triompher du fanatisme.

Il n'y a pas de doute que son caractère, son éloquence ont été pour nous un talisman, un bouclier.

Sans lui on aurait vu déjà probablement

les députés des provinces anglaises s'unir pour faire triompher une politique vraiment anglaise et protestante.

Et il a réussi à se faire accepter comme premier ministre du Canada, quoiqu'il soit canadien-français !

Voilà des faits, des résultats bien propres à lui inspirer confiance dans l'avenir, à lui donner la foi politique.

Je crois que son succès est absolument personnel et que sa haute valeur morale et intellectuelle ne fait que retarder les tempêtes et les orages de la Confédération.

Mais le clergé et les conservateurs qui ont fait la Confédération devraient se considérer obligés de l'aider à démontrer les vertus du régime fédéral.

Ils devraient tenir compte des difficultés ou des nécessités politiques auxquelles il lui faudra se soumettre pour gouverner tant d'éléments discordants et que lui seul peut maîtriser.

Enûn qu'ils soient un peu modérés, influencés, dans leurs exigences, par la pensée que c'est probablement la seule chance que

nous aurons jamais dans la Confédération, d'avoir à la tête du pays, un canadien-français.

Mes remarques sur la Confédération vont, peut-être, faire croire que je suis animé par des sentiments d'hostilité contre les anglais et les protestants. On se tromperait, j'admire leur esprit solide, pratique, leur caractère viril ; si j'étais anglais, je ferais comme eux, je chercherais à faire triompher dans ce pays une politique anglaise.

C'est leur droit.

Mais c'est notre droit aussi d'empêcher que cette politique triomphe aux dépens de nos croyances, de nos traditions religieuses et nationales.

DEPUIS LA CONFÉDÉRATION.

Après l'établissement de la Confédération, le parti libéral, vaincu, abandonné par tous ceux qui cherchaient les faveurs du pouvoir, fit des efforts les plus louables pour calmer les appréhensions du clergé et obtenir sinon ses sympathies au moins sa neutralité. Il s'est même humilié en faisant

plus d'une fois des déclarations solennelles qu'on n'exigeait pas de ses adversaires, en changeant de nom, de chefs, en répétant sur tous les tons qu'il voulait tout simplement exercer ses droits politiques, remplir un devoir sacré, celui de combattre une politique qu'il croyait funeste au pays.

Tout fut inutile ; le clergé resta sourd, immuable dans ses affections comme dans ses préventions politiques, et continua d'ostraciser le parti libéral. Des abus déplorables furent commis dans la chaire, et même au confessional.

Les libéraux se décidèrent enfin à se protéger.

Des procès retentissants établirent, au scandale du monde catholique, les faits les plus accablants. Les tribunaux furent obligés d'annuler les élections de Charlevoix et de Bonaventure, et de condamner sévèrement les abus commis par le clergé dans ces comtés.

Les libéraux suppliaient en même temps Rome de venir à leur secours et de les protéger contre des abus qui les frappaient

dans leur honneur, leurs biens et leurs droits politiques.

Mgr Conroy, un prélat distingué, fut chargé de venir au Canada s'enquérir des faits allégués et rendre justice. Il vint, et après avoir tout vu et tout entendu, il proclama hautement que les deux partis politiques étaient égaux devant l'Eglise, et les évêques du Canada, agissant d'après ses instructions, adressaient au clergé, le 11 octobre 1877, une lettre dans laquelle ils disaient :

" Le décret du quatrième concile de " Québec vous défend implicitement d'en- " seigner en chaire ou ailleurs qu'il y a péché " de voter pour tel candidat ou tel parti po- " litique ; à plus forte raison, vous est-il " défendu d'annoncer que vous refuserez " les sacrements pour cette cause. Du " haut de la chaire vous ne donnerez jamais " votre opinion personnelle."

Malgré les sages ordonnances du représentant du Saint Siège et les instructions des évêques de la province, un grand nombre de prêtres se jetèrent, tête baissée, dans

la lutte, aux élections de 1878, dans un grand nombre de comtés.

Pourtant, on n'avait rien à reprocher, au point de vue religieux, au gouvernement libéral qui avait gouverné le pays depuis 1873 ; au contraire, le parti libéral s'était montré pour le moins aussi catholique dans sa législation que les conservateurs. La seule question sérieuse et pratique était la question du tarif. Cependant les candidats libéraux furent accablés, dans plusieurs comtés, sous le poids des censures et des condamnations ecclésiastiques.

On continuait à faire la guerre au parti libéral sous le prétexte de combattre le libéralisme catholique. Les instructions du délégué apostolique et les déclarations des évêques étaient foulées aux pieds.

Les libéraux voyant que les autorités religieuses étaient impuissantes à les protéger, résolurent de s'adresser encore une fois aux tribunaux. M. Sylvestre, un homme respectable, excellent catholique, avait perdu son élection dans le comté de

Berthier, à cause de l'intervention la plus injuste du clergé.

L'élection fut contestée et l'enquête établit que sur les six curés des paroisses composant le comté de Berthier, cinq avaient publiquement et privément, dans la chaire et au confessional, dénoncé le parti libéral comme un parti dangereux, anti-catholique et condamné par l'Eglise ; qu'on ne pouvait voter pour ce parti sans mettre son salut en danger et s'exposer à la privation des sacrements et aux plus terribles châtiments, etc., etc.

Un catholique sincère, jaloux de l'honneur de sa religion et de ses droits de citoyen ne peut lire la brochure qui contient les faits prouvés dans cette cause, sans être profondement humilié.

L'élection fut annulée pour cause d'influence indue par des juges conservateurs qui décidèrent avec raison que toute violence et intimidation spirituelle ou matérielle était contraire à la loi.

Dans le même temps, Rome, effrayée des abus commis dans ce pays au nom de

la religion, se décida à intervenir sérieusement, et la Sacrée Propagande rendit le jugement qui suit :

" Il est venu à la connaissance de la Sa-
" crée Congrégation de la Propagande que
" dans votre province certains membres du
" clergé et du corps séculier continuent à
" s'ingérer trop dans les élections poli-
" tiques, en se servant soit de la chaire, soit
" des journaux et autres publications. Il
" faut faire entendre aux évêques du Ca-
" nada que le Saint Siège reconnaît par-
" faitement l'extrême gravité des faits rap-
" portés par eux, et qu'il y a à déplorer
" particulièrement le tort dont en souffrent
" l'autorité du clergé et le saint ministère.
" C'est pourquoi, afin de réparer de si grands
" dommages, il faut surtout en extirper la
" racine.

" Or, la cause de si graves inconvénients
" se trouve dans la division de ces évêques
" entre eux, tant [illegible] sujet de la question
" politique qu'a[illegible] d'autres questions
" qui s'agiter[illegible] ce moment au Canada.
" Afin de m[illegible] un terme à ces dissen-
" sions si regrettables, il sera nécessaire que
" les évêques, de concert avec monseigneur
" le délégué apostolique envoyé au Ca-
" nada, s'entendent pour déterminer une

" ligne de conduite uniforme à suivre par
" tous et chacun d'eux à l'égard des partis
" politiques.

" Une autre cause des mêmes inconvé-
" nients se trouve dans l'ingérence trop
" grande du clergé, dans les affaires poli-
" tiques, sans se soucier assez de la prudence
" pastorale. Le remède convenable à cet
" excès de zèle, c'est de rappeler à ces évê-
" ques ce qui leur a déjà été recommandé
" par cette Suprême Congrégation, mer-
" credi 29 juillet 1874, à savoir, que, à l'oc-
" casion des élections politiques, ils se con-
" forment, dans leurs conseils aux électeurs,
" à ce qui se trouve décrété dans le concile
" provincial de 1868. Il faudra ajouter que
" l'Eglise, en condamnant le libéralisme
" n'entend pas frapper tous et chacun des
" partis politiques qui par hasard s'appel-
" lent *libéraux*, puisque les décisions de
" l'Eglise se rapportent à certaines erreurs
" opposées à la doctrine catholique, et non
" pas à un parti politique quelconque dé-
" terminé, et que, par conséquent, ceux-là
" font mal qui, sans autre fondement, dé-
" clarent être condamné par l'Eglise un des
" partis politiques du Canada, à savoir, le
" parti appelé *réformiste*, parti ci-devant
" chaudement appuyé même par quelques
" évêques.

" Il faudra enfin exhorter les évêques à " observer par rapport aux affaires politi- " ques, la plus grande réserve, eu égard " particulièrement au danger qu'il y a de " provoquer à une guerre violente contre " l'Eglise les protestants déjà inquiets et " irrités contre le clergé sous prétexte d'in- " gérence indue dans les élections poli- " tiques.

" En outre, il faut faire en sorte que le " clergé évite toujours de nommer les per- " sonnes en chaire, encore bien plus si c'est " pour les discréditer à l'occasion des élec- " tions, et qu'il ne se serve jamais de " l'influence du ministère ecclésiastique " pour des fins particulières, si ce n'est " lorsque les candidats pourraient devenir " nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise.

" Conformément à cette instruction, Votre " Seigneurie doit faire connaître sans re- " tard à tous ses suffragants, au clergé et à " tous ceux que cela concerne, que c'est " l'intention du Saint Père que les susdites " prescriptions du Saint Office soient rigou- " reusement observées...."

(Signé) JEAN CARDINAL SIMÉONI,

Préfet.

Il était temps que Rome parlât, car un grand nombre de prêtres, des évêques même, étaient accusés d'être atteints plus ou moins du mal terrible, le catholicisme libéral. Dans la discussion acharnée suscitée par la division des paroisses, le programme catholique et l'établissement d'une succursale de l'université Laval à Montréal, les conservateurs se divisèrent et finirent par s'accuser réciproquement d'être des catholiques libéraux. Si Rome n'était pas intervenue, tout le clergé y aurait passé, et il n'y aurait plus eu dans le pays que des catholiques suspects. On vit alors des journaux conservateurs réclamer le droit de différer d'opinion avec les évêques dans des écrits d'une violence que les libéraux n'avaient jamais égalée.

Lorsque les conservateurs ont été légèrement combattus par le clergé, ils ont riposté avec une vigueur qui a clairement démontré que le jour où ils seraient dénoncés et ostracisés comme les libéraux, ils ne mettraient pas de temps à forcer Rome à intervenir

pour imposer le silence et l'abstention au clergé en matières politiques.

Quelques citations suffiront pour établir cette assertion.

Commençons par *L'Etendard*, l'organe le plus autorisé du clergé ; voici ce qu'il disait, le 24 janvier 1887, alors qu'il était dirigé par M. Trudel dont les convictions et les connaissances n'ont jamais été contestées :

1. " L'homme public, le membre du parlement, même le journaliste politique, doit-il, nous dirons plus, *a-t-il le droit*, dans une matière de sa juridiction, c'est-à-dire une matière politique, de mettre de côté ses propres convictions appuyées sur une étude approfondie, une connaissance suffisante de la question, pour juger d'après le conseil d'un autre, cet autre fut-il un haut dignitaire ecclésiastique, n'étant pas membre du parlement ?.....
.....
.....

2. " En quelle qualité respective, un évêque et un député agissent-ils en semblable matière ? lequel a une autorité supérieure à l'autre ? Qui a le devoir le plus impérieux à remplir ? Qui porte la responsabilité de la

décision et qui doit avoir surtout grâce d'Etat en la matière ?.....
.....

" Il s'agit évidemment d'une matière civile et politique et il est évident que, pour un député, l'accomplissement de son mandat ou si l'on veut, le vote à donner, le jugement à porter, *est exclusivement de son domaine.* Il peut, il doit même écouter avec un religieux respect, une grande déférence, l'avis de son évêque, de son curé, mais il est un avis qui, en la matière, est supérieur, c'est celui DE SA CONSCIENCE, C'EST LA DICTÉE DE SON PROPRE JUGEMENT.

" De plus, comme c'est à lui que Dieu impose le devoir de juger par son vote, *il a, en formant sa conviction, grâce d'état.*

" C'est lui qui exerce le principal devoir en la matière. Si la mesure qu'il vote est réellement mauvaise, ou si celle qu'il repousse est bonne, c'est à lui que Dieu demandera compte de la décision et *non à son évêque,* quand même ce dernier l'aurait conseillé dans le sens qu'il a voté."

Ecoutons maintenant la *Vérité*, l'évangile d'un grand nombre de catholiques sincères comme M. Tardivel lui-même, le rédacteur de ce journal :

" Il est donc hors de doute que l'on peut et que l'on doit parfois différer d'opinion

avec un évêque, même dans les questions dogmatiques. Et que l'on ne dise pas qu'il est inutile de proclamer ici cette vérité, parce qu'elle ne saurait avoir aucune application dans un pays comme le nôtre ; car les questions de doctrine ne sont jamais trop élucidées, ni les erreurs de doctrine trop soigneusement refutées. En pareille matière, il serait difficile de tenir une conduite plus répréhensible que celle de la *Minerve* pour laquelle tout se résout définitivement en questions de personnes, de parti, de localité, comme si la vérité était susceptible de varier avec les climats, avec les lieux ou avec les mœurs des populations différentes qui les habitent.

" Cela dit sur l'autorité des évêques dans les questions dogmatiques dont ils sont de droit commun, *servatis servandis*, les juges véritables, il serait superflu de faire une longue démonstration pour définir la nature de cette même autorité dans les questions libres. Il suffira de savoir que ce que l'Eglise déclare libre est vraiment libre et que l'idée de liberté exclut celle de sujétion, lorsqu'il s'agit de la même personne relativement au même objet considéré sous le même rapport. Celui qui traite une question libre en opposition avec l'avis de son évêque, n'assume d'autre responsabilité que

celle qu'il encourt par la manière plus ou moins solide et plus ou moins respectueuse avec laquelle il la traite. Cela ressort évidemment du fait même qu'il s'agit alors d'une question libre."

Je pourrais citer plusieurs articles de la *Minerve*, l'organe du parti conservateur dans le diocèse de Montréal, où les chefs politiques qui inspirent ce journal ont réclamé en termes énergiques leur indépendance du clergé en matières politiques.

Et M. Tarte, maintenant ministre, autrefois rédacteur du *Canadien* et l'un des avocats les plus habiles du clergé, avec quelle véhémence il blâme les abus commis dans les dernières élections.

Tous les partis, tous les hommes de valeur ont blâmé l'intervention du clergé dans la politique et réclamé leur liberté.

C'est si vrai, que la plupart de ceux qui blâmeront ma franchise, dans les évêchés, l'approuveront dans l'intimité. C'est si vrai, que tous les jours on entend des conservateurs dire : " Le clergé a tort, mais ce n'est pas à nous de le dire."

Un jour, j'assistais à une réunion où il

s'agissait des moyens à prendre pour décider les curés, dans certain comté, à se prononcer pour le candidat libéral. Quelqu'un ayant remarqué que les libéraux ne devaient pas se contredire en poussant le clergé à commettre une faute qu'ils ont toujours dénoncée, un homme important, un ministre, exprima son opinion dans les termes suivants :

" Le clergé nous a fait assez de mal pour " que nous n'ayions pas de scrupules à nous " servir de son influence toutes les fois que " nous en aurons la chance..... Tant pis " pour lui ! "....

LES IMMUNITÉS.

Pour compléter l'histoire de cette époque, il est bon de dire que les libéraux, en s'adressant aux tribunaux pour se protéger et arrêter des abus aussi funestes à la religion qu'à leur parti et au pays, s'attirèrent une autre accusation, celle de violer les immunités du clergé.

Les journaux conservateurs, intéressés à la continuation d'abus si utiles à leur parti,

dénoncèrent les contestations d'élections pour influence indue comme des attentats à la liberté religieuse et aux droits et immunités du clergé.

Pour n'avoir pas voulu se laisser condamner injustement, pour avoir crié quand on les étouffait, les libéraux eurent à subir une guerre implacable. Lorsque flétris, humiliés, blessés dans leurs sentiments les plus intimes, ils protestaient contre les injustices dont ils étaient victimes, on leur disait : " Vous voyez bien que vous êtes des libéraux catholiques, puisque vous vous adressez aux tribunaux civils pour fermer la bouche au clergé."

Quelle guerre! Quelles fureurs se déchaînèrent alors contre les juges, les avocats et les journalistes qui eurent le courage de prétendre que les prêtres pouvaient être forcés de respecter autant que les autres hommes les lois qui protègent les droits, l'honneur et la réputation des citoyens.

On ne sait ce qu'aurait produit la discussion de la question des immunités dans un pays comme le nôtre, si les évêques, pour

se conformer aux vues du Saint Siège, n'avaient jugé à propos d'y mettre fin en proclamant que, vu notre état social et politique, et vu l'absence de tribunaux ecclésiastiques, le clergé ne pouvait dans ce pays se soustraire à la juridiction civile dans les matières temporelles ou mixtes.

On se demande maintenant comment on a pu dans un pays comme le nôtre, émettre sérieusement des doctrines si extravagantes.

On a peine à croire aussi que le clergé ait pu se laisser dominer par l'esprit de parti jusqu'au point d'appliquer au parti libéral les condamnations portées contre le libéralisme catholique.

La religion a souffert de ces abus, mais pas autant que des hommes bien pensants avaient raison de craindre. La prudence de quelques membres du clergé et l'intervention de Rome sauvèrent la situation en démontrant qu'il est au-dessus des pouvoirs humains un tribunal suprême où siègent la justice et la vérité.

Les arrêts des tribunaux et les décrets des autorités ecclésiastiques eurent l'effet

d'assurer pendant quelque temps la paix des consciences. Les troubles du Nord-Ouest, les malheurs des Métis, l'exécution de Riel, l'avènement de M. Mercier et le règlement de la fameuse question des biens des Jésuites éclairèrent la bonne foi d'une grande partie du clergé et lui prouvèrent que ce parti libéral, si maltraité, si persécuté, savait oublier, pardonner et rendre justice.

Quant à la question métisse, on a reproché au clergé de n'avoir pas encore tenu compte assez du sentiment national, qui a poussé notre population à sympathiser avec les Métis maltraités, persécutés, poussés à bout ; d'avoir encore donné raison aux orangistes de croire et de dire que le gouvernement ne courait aucun danger en faisant monter l'infortuné Riel sur l'échafaud. On a dit que si Riel avait été exécuté, c'est parceque sir John Macdonald, après avoir pesé toutes les influences, crut qu'il avait plus à craindre de l'énergie permanente des orangistes que des clameurs passagères des Canadiens-Français ; c'est parcequ'il compta sur le clergé pour apaiser ceux-ci.

Pendant que la population en larmes s'assemblait pour demander la grâce ou au moins la commutation de la sentence de ce pauvre Riel, Mgr Fabre lançait une lettre où il disait qu'un vent de révolte soufflait au sein de notre peuple. Hélas, il aurait bien pu laisser souffler ce vent de révolte, laisser brûler ce feu de paille, comme l'appelaient nos ennemis en riant. C'était la première fois depuis longtemps que les Canadiens-Français prouvaient au monde que les sentiments d'énergie et de noble fierté de leurs ancêtres n'étaient pas complètement éteints dans leurs cœurs. Un jour viendra où on s'apercevra que lorsque l'énergie manque pour défendre l'honneur de la patrie, elle manque aussi pour défendre la religion.

Inutile de dire que Mgr Laflèche jugea à propos d'exposer ses principes sur le respect dû à l'autorité, principes qui auraient pour effet, s'ils étaient suivis, de faire des Canadiens-Français un peuple sans force, sans autorité. Mais tenons compte des sympathies manifestées par une grande partie du

clergé, des services funèbres chantés dans la plupart des églises à la mémoire du patriote métis, et de la neutralité sympathique d'un grand nombre de prêtres aux élections provinciales de 1887.

Ne condamnons que ce qui ne peut être excusé ou justifié.

Par exemple, comment expliquer que Mgr Laflèche et ses vénérables collègues, si sévères contre des catholiques, et des Canadiens-Français, aient pu déployer tant de zèle pour un parti gouverné par quelques-uns des principaux chefs orangistes et francs-maçons, au mépris de l'excommunication portée contre ceux qui *aident et favorisent de quelque manière les chefs des sociétés secrètes.*

La plupart des chefs conservateurs, depuis trente ans, ayant été des chefs de sociétés secrètes et en particulier de la secte orangiste, comment les évêques et le clergé peuvent-ils se justifier de les avoir favorisés ?

Puisqu'il faut toujours obéir strictement à l'Eglise et à ses décrets, comment le clergé a-t-il pu depuis trente ans désobéir à des

prescriptions si absolues, à des ordres donnés sous peine d'excommunication.

Pourquoi ces rigueurs et ces foudres contre les chefs libéraux, qui n'ont jamais été condamnés par l'Eglise, et ces sympathies, ces croisades violentes pour des chefs de sociétés condamnées. On n'a jamais répondu à ces questions.

LES ÉCOLES DU MANITOBA.

Le gouvernement du Manitoba avait injustement privé les catholiques des écoles séparées auxquelles ils avaient droit. Ils avaient demandé au gouvernement fédéral de désavouer cette législation injuste, comme il avait le droit de le faire, en vertu de l'Acte fédéral, mais on les avait renvoyés d'une cour à l'autre, de Caïphe à Pilate. Pendant que les avocats plaidaient, de nouvelles ordonnances étaient adoptées par la législature du Manitoba pour donner plus d'effet à la législation antérieure abolissant les écoles séparées. Des pétitions signées

par les évêques du Canada étaient adressées au gouvernement fédéral pour lui demander de désavouer ces nouvelles ordonnances.

C'était évidemment le seul moyen pratique de régler cette difficile question.

Le gouvernement fit la sourde oreille, les tribunaux rendirent des arrêts plus ou moins contradictoires, les délais pour désavouer expirèrent et bientôt il ne resta plus aux catholiques du Manitoba que l'appel au Gouverneur-Général en Conseil.

Pendant ce temps là, les esprits s'excitaient, les feux du fanatisme religieux s'allumaient partout et la question devenait de plus en plus difficile à régler.

Cependant, Sir McKenzie Bowell entreprit de faire passer par le parlement fédéral une loi rendant aux catholiques du Manitoba leurs écoles séparées. Cette loi devait être proposée, à la session de 1895, mais la division qui régnait dans le cabinet éclata et sept ministres protestants résignèrent pour empêcher la loi de passer, et reprirent leurs portefeuilles après des explications qui les satisfirent. Alors trois ministres canadiens-

français démissionnèrent, mais deux rentrèrent au bercail après des explications qui les calmèrent, eux aussi, et M. Angers resta seul hors du cabinet. Il pretendait que tous ces délais ne présageaient rien de bon et n'auraient pour effet que de rendre plus difficile le règlement de la question.

Une session spéciale fut promise avant les élections pour en finir avec cette grave affaire, elle eut lieu, mais le bill des écoles fut présenté si tard dans la session qu'il ne put être adopté.

L'Hon. Wilfrid Laurier, le chef de l'opposition et ses amis votèrent pour le renvoi du bill à six mois, parcequ'il était informe, incomplet, injuste et en réalité n'accordait rien aux catholiques du Manitoba. En effet, ce bill devait être repoussé pour, entr'autres raisons, les suivantes :

1. Il permettait au gouvernement hostile du Manitoba d'éluder la loi, de la mettre à néant, en lui donnant le droit de nommer les membres du Conseil chargé d'établir et d'administrer les écoles séparées et de ratifier le choix des inspecteurs, et en donnant

à ces inspecteurs le pouvoir de fermer les écoles séparées, s'ils ne les jugeaient pas égales aux écoles publiques.

On peut se faire une idée de ce qui serait arrivé.

L'hon. M. Montague membre du cabinet Tupper, a eu la franchise de le dire en présence de Sir Charles Tupper lui-même, à Exeter, le 12 de juin 1896.

" La clause, dit-il, qui permet aux ins-
" pecteurs de fermer les écoles séparées,
" chaque fois qu'il ne les trouvera pas au
" niveau des écoles publiques, aura pour
" effet de nous débarrasser pour toujours
" de ces *écoles pourries* (rotten schools)
" telles qu'elles existent maintenant. "

Cette interprétation de la loi aurait du, il semble, ouvrir les yeux de Mgr Langevin et de ses collègues, et les faire bondir sous l'injure qu'elles contenait.

2. Le bill donnait à cinq chefs de famille le droit d'avoir une école séparée, seulement, pour la maintenir, ils étaient tenus de payer une cotisation scolaire d'au moins $55.00 par tête, mais la clause 28 venait à leur secours en déclarant que tout père de famille

pouvait échapper à cette taxe exorbitante, en donnant avis au greffier de la municipalité, de son intention de refuser de bénificier des écoles séparées et de continuer de contribuer au soutien des écoles publiques.

Jamais clause plus perfide, plus dangereuse, plus contraire à la justice et aux enseignements de l'Eglise, ne fut introduite dans une acte législatif.

On a prétendu, avec raison, qu'un bon nombre de catholiques pauvres et incapables, dans plusieurs endroits, de payer une aussi lourde taxe, auraient pour s'y soustraire, envoyé leurs enfants aux écoles publiques.

Dans la province de Québec, pour échapper à la taxe scolaire, il faut faire un acte d'abjuration ; au Manitoba, une simple lettre, un mot d'un père de famille au greffier, déclarant qu'il opte pour les écoles publiques, aurait suffi pour l'empêcher de contribuer au soutien des écoles séparées.

En dehors de deux ou trois grands centres, combien y aurait-il eu d'écoles séparées dans le Manitoba ?

Cette clause non-seulement devait être fatale aux écoles séparées, mais elle constituait une violation flagrante de l'article 6 du syllabus qui défend aux catholiques, *d'approuver un système d'éducation en dehors de l'autorité de l'Eglise et qui n'a pour but que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale de ce monde.*

Comment des évêques et un si grand nombre de prêtres ont-ils pu accepter une pareille législation et forcer les électeurs à l'approuver, sous peine de péché, c'est ce que nous ne comprendrons jamais.

3. Rien dans ce bill réparateur, rien, pas un mot pour obliger le gouvernement du Manitoba à contribuer au soutien des écoles séparées, pendant que chaque école publique reçoit $150 outre la cotisation annuelle.

Et on appelle cela un bill *réparateur* ou *remédiateur !*

Lorsque les Wallace, les Foster, les Montague et leurs collègues consentirent à rentrer dans le cabinet après en être sortis, ils savaient bien que le bill qui serait soumis

ne vaudrait rien, et qu'ils pourraient le prouver à leurs électeurs.

C'est en faisant de ce bill un Janus ou un dieu à deux faces, ou plutôt un labarum sacré que Sir Charles Tupper entreprit d'enlever d'assaut la province de Québec, en lançant les évêques dans la lutte et en faisant entrer dans son cabinet MM. Taillon, Angers et Ross, trois des hommes les plus populaires dans le clergé.

De son côté, M. Laurier et son parti se prononçaient également en faveur du rétablissement des écoles séparées, mais persistaient à dire que le seul moyen de régler la question, de manière à respecter l'autonomie des provinces et à éviter des complications sérieuses, était d'avoir recours à la conciliation et de s'adresser à l'esprit de justice du gouvernement du Manitoba et de consentir à faire une enquête pour établir des faits importants, enquête acceptée d'ailleurs par ce gouvernement.

D'un côté, donc, c'était Laurier, canadien-français et catholique, choisi, accepté comme chef par les libéraux anglais de

toutes les provinces, destiné, par conséquent, à être premier ministre, si le parti libéral avait la majorité, l'orateur le plus distingué du parlement, aussi remarquable par son caractère que par son esprit, d'une réputation inattaquable.

De l'autre, c'était Sir Charles Tupper, anglais, protestant, un politicien habile, rusé, lutteur infatigable, accoutumé à tout promettre et à ne reculer devant aucun moyen pour vaincre ses adversaires, chargé d'accusations et portant la responsabilité des fautes du gouvernement conservateur depuis plusieurs années.

Ajoutons à cela l'existence d'une crise financière exerçant ses ravages dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, et on comprendra pourquoi la population de la province de Québec, croyant n'avoir rien à perdre à un changement, manifesta partout l'intention de mettre au pouvoir un compatriote, un canadien-français si digne de sympathie et d'admiration.

C'était un sentiment naturel, légitime

devant lequel toutes les autres questions disparaissaient.

Sir Charles Tupper comprit la force de ce sentiment et chercha à le contrecarer en lui opposant le sentiment religieux en faisant appel au clergé.

C'était le vieux jeu qui avait toujours réussi.

Naturellement la question des écoles était le terrain préparé pour la guerre sainte, le champ de bataille où l'étendard sacré devait être arboré.

Le clergé répondit, comme de coutume, à l'appel du parti conservateur et les évêques commencèrent les hostilités en lançant un mandement collectif où les électeurs étaient invités à n'élire que des hommes décidés à rendre aux catholiques du Manitoba leurs écoles separées.

Ce mandement quoique favorable aux conservateurs, à cause de l'application qu'ils pouvaient en faire, était sagement pensé et habilement écrit, il reposait sur des bases larges que les deux partis pouvaient accepter.

Les conservateurs avaient espéré mieux, ils s'attendaient que ce mandement serait une véritable déclaration de guerre au parti libéral, et c'est ce qu'il aurait été sans la protestation énergique de quelques évêques.

On a dit que ce mandement était inopportun ; ce n'est pas la manière de voir des catholiques raisonnables qui reconnaissent aux chefs de l'Eglise le droit de faire connaître les principes qui doivent guider les fidèles dans une matière où la religion est si sérieusement intéressée.

Les libéraux croyaient bien que les prêtres privément et même publiquement feraient connaître leurs sympathies pour le gouvernement Tupper-Angers, mais ils ne pouvaient supposer que plusieurs des évêques qui avaient signé le mandement collectif, en violeraient eux-mêmes les prescriptions et donneraient l'exemple de la révolte contre les sages ordonnances contenues dans ce document, et contre les décrets du Saint Siège dont nous avons parlé.

Les évêques avaient toutes les raisons du monde de s'en tenir à leur premier mande

ment que les libéraux comme les conservateurs acceptaient avec empressement.

Ayant fait leur devoir et obtenu le résultat qu'ils désiraient, savoir l'acquiescement des deux partis à leur demande, ils auraient dû laisser à la conscience et au jugement des électeurs l'application pratique des principes qu'ils avaient énoncés.

Le mode ou le moyen de régler la question de la manière la plus avantageuse aux catholiques du Manitoba, devenait une question légale et politique sur laquelle il était permis de différer d'opinion.

Les défectuosités du bill remédiateur, les atermoiements du gouvernement pendant cinq ans, son refus de désavouer la législation inique du parlement manitobain et de se rendre aux prières répétées de l'épiscopat, les déclarations contradictoires des membres du ministère Tupper, les paroles de Sir Chs. Tupper lui-même à Winnipeg, disant aux protestants qu'ils ne *gagneraient rien en mettant au pouvoir un catholique et un canadien-français plus disposé que lui-même à se rendre aux demandes des catholiques,*

les engagements pris par un grand nombre de candidats ministériels, dans les provinces anglaises, de voter contre le bill, devaient mettre nos évêques sur leurs gardes et leur conseiller la prudence et la modération.

Pour la troisième fois, ils se jetaient en travers d'un mouvement national, d'un sentiment patriotique, dans des circonstances où la religion n'avait rien à gagner, où le résultat des élections devait leur être nécessairement fatal.

De deux choses l'une :

Ou ils réussiraient à faire battre M. Laurier, ou le chef libéral triompherait malgré eux.

Dans le premier cas, ils soulevaient contre eux une tempête formidable de récriminations et de protestations indignées, de rancunes et de colères déplorables.

Dans le deuxième cas, leur influence et leur prestige subissaient un échec sérieux, irréparable, peut-être, et ses ennemis en profitaient, pour mettre en doute son patriotisme et son impartialité.

C'est ce que des membres du clergé ont eu heureusement la sagesse de prévoir.

On entendait pourtant les remarques, les raisonnements du peuple qui disait, dans son langage naïf, mais plein de bon sens : " nous " ne voyons pas ce que nous pourrons " perdre en donnant à un canadien, fran- " çais et catholique la chance d'être à la " tête du pays."

Ce raisonnement aurait dû les frapper, les toucher même.

Mais non, le clergé n'a rien vu, rien entendu, excepté ce qui lui permettait d'écraser le parti libéral.

Mgr Langevin ouvrit la campagne en parcourant les paroisses des comtés de Laprairie et Napierville, faisant partout des charges à fond de train contre les libéraux ; jeune, ardent, orateur à la parole facile, il parlait avec plus de chaleur que de prudence et lançait des théories qui faisaient bondir les protestants et gémir les catholiques.

Par exemple, dans le mois de février

1896, alors que le bill n'était pas encore connu, il disait à Montréal :

" Tous ceux qui ne suivent pas la hiérar-
" chie ne sont pas catholiques. Quand la
" hiérarchie a parlé, il est inutile pour un
" catholique de dire le contraire, car s'il agit
" ainsi, il cesse d'être catholique ; cet homme
" pourra porter le titre, mais en ma qualité
" d'évêque je dis, ce soir, et je le dis avec
" pleine autorité, qu'un catholique qui ne
" suit pas la hiérarchie sur la question des
" écoles n'est plus catholique, et qui vou-
" dra donner le titre de catholique à cette
" homme ?

" Quelle est la société ou le gouverne-
" ment qui lui donnera le droit de s'appeler
" catholique, quand, de par mon autorité,
" comme évêque catholique, je déclare que
" cet homme n'a aucun droit à ce titre."

Ces paroles téméraires ont permis à plusieurs députés protestants de proclamer, en plein parlement, que de pareils principes sont incompatibles avec la jouissance du gouvernement constitutionnel qui ne peut vivre sans la liberté du suffrage.

Et pendant que Mgr Langevin chassait d'avance de l'Eglise tous ceux qui n'avaient

pas l'intention d'approuver un bill réparateur qui ne réparerait rien, Mgr Satolli, le délégué du Souverain Pontife, disait :

" Nous défendons strictement à quicon-
" que, évêque ou prêtre, et c'est la défense
" expresse du Souverain Pontife par l'en-
" tremise de la Sacrée Congrégation d'ex-
" clure des sacrements, comme indignes,
" soit en fait ou par des menaces les pa-
" rents qui préfèrent envoyer leurs enfants
" aux écoles publiques."

Entre Mgr Langevin proclamant que pour être catholique il fallait voter, les yeux fermés, pour un bill condamné par sa conscience et son jugement mais approuvé par la hiérarchie, et Mgr Satolli défendant de refuser les sacrements aux parents qui, aux Etats-Unis, préfèrent envoyer leurs enfants aux écoles publiques, il y a, il faut l'avouer, un abîme.

De quel côté est la vérité ?.

Au risque d'encourir la disgrâce d'hommes estimables, je me range du côté de Rome parlant par la bouche de son délégué apostolique.

Je sais à quoi je m'expose, mais je pré-

fère la religion du Souverain Pontife ou plutôt sa manière de l'enseigner ou de la prêcher à celle de Mgr Langevin ou de Mgr Laflèche. Je suis profondément convaincu qu'elle convient mieux aux hommes de notre temps et de notre continent.

Mais continuons l'histoire des dernières élections.

Après Mgr Langevin vint Mgr Laflèche qui, une semaine après avoir signé le mandement collectif, prononçait dans la cathédrale des Trois-Rivières un sermon digne du temps des guerres religieuses, aussi fort, aussi violent que s'il se fût agi d'exterminer les Albigeois.

Après avoir répété les principes sages énoncés dans le mandement collectif sur la nécessité de l'enseignement religieux dans les écoles, il prend à partie l'Hon. Wilfrid Laurier et lui reproche d'avoir dit, dans la Chambre, que tant qu'il occuperait le poste qu'on lui avait confié il ne traiterait pas les questions au point de vue du catholicisme ou du protestantisme, mais qu'il invoquerait des motifs et des raisons qui peuvent s'a-

dresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi, qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.

Mgr Laflèche aurait dû tenir compte des circonstances où M. Laurier a prononcé ce discours pour en saisir la véritable signification.

Quelles étaient ces circonstances ?

Le vingt janvier 1896, lorsque l'acte réparateur était encore enveloppé de ténèbres, et que personne n'était en état d'en apprécier l'effet et la portée, six semaines avant son impression et sa distribution à la députation, le P. Lacombe, se disant le représentant des évêques de notre pays, écrivait ce qui suit à l'hon. W. Laurier.

EGLISE SAINT PIERRE, 107 VISITATION.

Montréal, 20 janvier, 1896.

L'HON. M. WILFRID LAURIER,

M. P., Ottawa.

BIEN CHER MONSIEUR,

" Dans ce temps si critique, pour la ques-
" tion des écoles de Manitoba, permettez à

" un vieux missionnaire, *aujourd'hui le re-*
" *présentant des évêques de notre pays*, dans
" cette cause, qui nous préoccupe tous, per-
" mettez-moi, dis-je, de faire appel à votre
" foi, à votre patriotisme et à votre esprit
" de justice, pour vous supplier de vous
" rendre à notre demande. C'est au nom
" des évêques de la hiérarchie et des
" Canadiens catholiques que nous deman-
" dons à votre parti, dont vous êtes le si
" digne chef, de nous aider à régler cette
" fameuse question, et cela en votant avec
" nous la loi remédiatrice, de concert avec
" le gouvernement.

" Nous ne vous demandons pas de voter
" pour le gouvernement mais pour le bill,
" qui doit nous rendre nos droits, ainsi que
" cela va être présenté, dans quelques jours
" à la Chambre.

" Je considère, ou plutôt tous nous con-
" sidérons que cet acte de courage, de
" bonne volonté et de sincérité de votre
" part et de ceux qui suivent votre poli-
" tique, sera grandement dans l'intérêt de
" votre parti, surtout au temps des élec-
" tions générales.

" Je dois ajouter que nous ne pouvons
" pas accepter votre proposition d'enquête,
" pour aucune raison et nous ferons l'im-
" possible pour la combattre. (Et cependant

" Mgr Taché la demandait le 7 mai 1894 !)

" Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne " croyez pas devoir vous rendre à notre " juste demande et que le gouvernement, " qui veut nous donner la loi promise, soit " battu et renversé, tout en tenant bon jus- " qu'à la fin de la lutte, *je vous informe avec* " *regret, que tout* l'épiscopat comme un seul " homme, uni au clergé, se lèvera pour sou- " tenir ceux qui auront succombé, en nous " défendant.

" Veuillez me pardonner ma franchise, " qui me fait vous parler ainsi. Quoique " je ne sois pas votre ami intime, cependant " je puis dire que nous avons été en bons " termes. Toujours je vous ai regardé " comme un gentilhomme, un citoyen res- " pectable et un homme habile pour être à " la tête d'un parti politique.

" Je fais des vœux pour que la divine " Providence conserve votre courage et " votre énergie, pour le bien de notre com- " mune patrie.

" Je demeure avec respect et très sin- " cèrement,

Honorable Monsieur,

Votre très dévoué et

humble serviteur

(Signé) A. Lacombe, O. M. I.

" P. S.—Certains de votre parti me re-
" prochent de m'éloigner de vous et de
" vous ignorer. Vous avez trop de juge-
" ment, pour ne pas comprendre ma posi-
" tion. N'ayant aucun parti politique, je
" m'adresse à ceux qui sont placés par le
" peuple à la tête des affaires. Si, un jour,
" la voix de la nation vous appelle à la
" conduite de la chose publique, je vous
" serai loyal et confiant, comme je le suis
" aujourd'hui avec ceux que vous oppo-
" sez.

" Si vous désirez me voir et avoir des
" explications plus détaillées, je serai à
" votre service, quand cela vous plaira, à
" l'Université d'Ottawa ou à votre chambre
" privée, pourvu que vous m'informiez de
" l'heure choisie par vous.

" Je serai à Ottawa le 23 prochain pour
" y séjourner plusieurs jours."

(Signé) A. L., O. M. I.

Le trois mars suivant, sir Charles Tupper mettait devant la Chambre le fameux bill depuis si longtemps promis et attendu.

Dans la discussion intéressante que cette loi provoqua, l'hon. M. Laurier ayant pris

la parole, se crut obligé de faire allusion à l'ultimatum du P. Lacombe.

Il le fit dans les termes suivants :

" Je ne saurais oublier, dans le moment " M. l'Orateur, que la politique que j'ai pré- " conisée et appuyée du commencement à " la fin, n'a pas été favorablement accueillie " partout. Il n'y a pas très longtemps on " m'a dit en haut lieu, dans l'Eglise à la- " quelle j'appartiens, à moins que je n'ap- " puie le bill relatif aux écoles, que le gou- " vernement préparait alors, et qui nous est " aujourd'hui soumis, j'encourrais l'hostilité " d'un corps imposant et puissant. Ceci " est une phase trop grave de la question " pour que je la passe sous silence. Je n'ai " que ceci à dire : quand bien même des " menaces venant, comme on me le dit, de " hauts dignitaires de l'Eglise à laquelle " j'appartiens me seraient faites, je ne pro- " noncerai jamais de paroles d'amertume " contre cette Eglise. Je la respecte et je " l'aime. Je ne fais pas partie de cette " école qui a longtemps dominé en France " et dans d'autres pays de l'Europe conti- " nentale, qui refuse aux ecclésiastiques le " droit de se mêler des affaires publiques. " Non, je suis un libéral de l'école anglaise. " Je crois en cette école, qui a toujours

" prétendu que c'est le privilège de tous les
" sujets, grands ou petits, riches ou pau-
" vres, ecclésiastiques ou laïques, de parti-
" ciper à l'administration des affaires publi-
" ques, de discuter, d'influencer, de persua-
" der, de convaincre, mais qui a toujours
" refusé, fût-ce au plus grand, le droit de
" dicter même au plus petit la ligne de con-
" duite qu'il doit suivre. Je représente ici
" non-seulement les catholiques, mais les
" protestants, et je dois rendre compte de
" mon administration à toutes les classes.
" Catholique et français d'origine, je suis
" ici chargé par la confiance des hommes
" qui m'entourent, de grands et importants
" devoirs en vertu de notre système de gou-
" vernement constitutionnel. Je suis ici le
" chef reconnu d'un grand parti composé
" de catholiques et de protestants, dont la
" majorité est formée de ces derniers, car
" ils doivent être la majorité dans toutes les
" parties du Canada. Va-t-il être dit
" qu'occupant une position de cette nature,
" l'on me dictera la ligne de conduite que je
" dois suivre en cette Chambre, pour des
" raisons qui peuvent s'adresser aux con-
" sciences de mes collègues catholiques,
" mais qui ne s'adressent pas de même aux
" consciences de mes collègues protestants?
" Non. *Tant que j'occuperai un siège dans*

" *cette Chambre, tant que j'occuperai le poste*
" *que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon*
" *devoir de prendre une position sur une*
" *question quelconque, cette position je la*
" *prendrai non pas au point de vue du ca-*
" *tholicisme, non pas au point de vue du*
" *protestantisme, mais je la prendrai pour*
" *des motifs qui peuvent s'adresser aux*
" *consciences de tous les hommes, indépen-*
" *damment de leur foi, pour des motifs*
" *qui peuvent animer tous les hommes ai-*
" *mant la justice, la liberté et la tolé-*
" *rance.*

" Je vous fais connaître mes opinions en
" ce qui concerne ce bill. Je sais, je l'ad-
" mets, que ce gouvernement possède le
" pouvoir d'intervenir, mais ce pouvoir ne
" devrait être exercé que lorsque tous
" les faits se rapportant à la question au-
" ront été examinés par voie d'enquête, et
" que l'on aura épuisé tous les moyens de
" conciliation. Nourissant ces opinions, je
" propose que le bill ne soit pas lu mainte-
" nant, une deuxième fois, mais que la
" deuxième lecture en soit renvoyée à six
" mois.

C'étaient de belles et nobles paroles, dignes d'un homme d'Etat blessé dans ses sentiments de dignité et d'indépendance.

Il ne faut pas oublier que M. Laurier parlait à une Chambre composée de 153 protestants et 60 catholiques, comme chef d'un parti où les catholiques sont en grande minorité ; il a voulu dire simplement que lorsqu'il voudrait convaincre les députés, il tâcherait de le faire par des raisonnements qui, au lieu de soulever les animosités religieuses, s'adresseraient à leur raison, à leur esprit de justice. C'est ce qu'il a fait, dans des circonstances mémorables, où il ne craignit pas d'aller dans Ontario même, au cœur du fanatisme protestant, plaider la cause nationale et catholique.

Où est le mal pour un homme d'Etat parlant sur un sujet qui soulève les passions religieuses, de dire qu'il ne se placera pas au point de vue du catholicisme ou du protestantisme pour les convaincre, mais qu'il tirera ses arguments seulement de la loi et de la justice ? Cela veut-il dire que pour former son opinion personnelle et diriger ses actions dans la vie privée ou publique, il ne tiendra pas compte des enseignements de l'Eglise ?

Evidemment non.

C'était une superbe péroraison qu'il fallait prendre dans son ensemble pour la juger justement.

Que fait Mgr Laflèche ?

Il oublie le langage provocateur du P. Lacombe, véritable ultimatum, détache de cette péroraison le passage que nous avons souligné et le condamne en ces termes.

" Dans les circonstances, un catholique " ne saurait sous peine de pécher en matière " grave, voter pour le chef du parti qui a " formulé aussi publiquement une pareille " erreur et les partisans qui l'appuient dans " cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désa- " voué publiquement cette erreur et pris " l'engagement formel de voter pour une loi " réparatrice acceptée par les évêques."

Les trois quarts de la population ayant voté pour M. Laurier, sans le forcer à désavouer ses paroles, se trouvent en état de péché grave !

Le seul effet des condamnations portées par Mgr Laflèche contre M. Laurier a été de provoquer parmi les catholiques comme parmi les protestants des commentaires déplorables mais mérités.

On disait partout : — comment se fait-il donc que les évêques, dans leur mandement collectif, n'aient pas fait connaître au peuple la faute grave qu'ils commettraient en votant pour M. Laurier ? La vérité et la doctrine catholiques doivent être les mêmes dans tous les diocèses.

Les paroles de M. Laurier étaient connues, lorsque le mandement collectif a été préparé, s'il est vrai, comme le dit Mgr Laflèche, que les catholiques ne pouvaient voter pour M. Laurier sans commettre une faute grave, les évêques ont dû manquer à leur devoir en ne signalant pas le danger qui menaçait la population.

Que dire maintenant des prêtres qui non-seulement n'ont pas dénoncé M. Laurier mais ont engagé les électeurs à voter pour lui ?

Que dire du juge qui en rendant jugement en faveur de l'évêque de Montréal, dans une cause fameuse, disait, cependant, comme M. Laurier, qu'il devait se placer pour juger cette question exclusivement sur le terrain de la légalité.

Avant de porter une condamnation si grave contre le chef d'un grand parti et contre ses partisans, n'aurait-il pas fallu privément ou publiquement le mettre en demeure d'expliquer ses paroles ?

Mgr Laflèche et les autres évêques du pays se sont-ils montrés aussi sévères et intransigeants envers les chefs conservateurs, qui, en maintes circonstances, ont fait des déclarations d'indépendance beaucoup plus accentuées vis-à-vis de l'Eglise.

Voilà ce que l'on disait partout et autre chose que je n'ose répéter.

Ce n'est pas tout.

Les libéraux disaient que les évêques avaient bien le droit de les obliger à se prononcer en faveur du rétablissement des écoles catholiques du Manitoba, mais qu'ils ne pouvaient les forcer à accepter comme remède une loi inefficace, inexécutable ; que c'était non-seulement leur droit mais leur devoir de repousser une loi que leur jugement et leur conscience condamnaient, qu'enfin ils étaient libres de choisir le moyen

le plus propre à donner un effet pratique au principe établi par les évêques.

Ils prétendaient, en un mot, que des hommes comme M. Laurier, des avocats habiles comme M. Geoffrion et vingt autres, étaient pour le moins aussi capables de juger de l'effet légal et de la portée d'une loi qu'un prêtre ou un évêque, et que voter pour cette loi contrairement à leur jugement et à leur conscience, était une lâcheté.

Mgr Laflèche s'élève contre cette doctrine, dans son sermon, et dénonce, comme une erreur grave et condamnée par l'Eglise, l'opinion d'un député qui aurait dit :

" Mgr Langevin a parfaitement le droit
" d'être satisfait du bill sous son aspect
" religieux ; mais moi comme Canadien-
" Français j'ai droit de différer d'opinion
" avec lui quand il s'agit de discuter le côté
" national et constitutionnel de la question.
" Il n'appartient pas à Mgr Langevin de
" me dicter ses vues et de me dire ce que
" j'ai à faire sous l'aspect national, politique
" et constitutionnel du bill."

Ainsi, d'après Mgr Laflèche, un député pour être bon catholique devrait voter pour

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

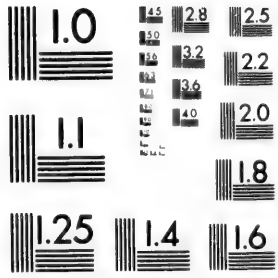

une loi qu'il croirait mauvaise au point de vue national ou constitutionnel, du moment qu'un évêque la trouverait bonne. C'est la négation de toute liberté politique, le renversement des principes fondamentaux de la constitution, c'est une hérésie dangereuse pour l'Eglise comme pour l'Etat.

Emettre une pareille doctrine dans un pays comme le nôtre peuplé en grande majorité d'hommes profondément jaloux de leurs droits politiques, c'était jeter sur notre religion et notre nationalité un discrédit et un ridicule funestes. C'était leur donner le droit de dire qu'on ne peut être catholique et jouir des bienfaits du gouvernement constitutionnel, c'était marquer la province de Québec au front d'un signe indélibile d'infériorité et exclure ses citoyens distingués des plus hautes positions dans la polique, la magistrature et l'administration.

C'était décréter l'infaillibilité d'un évêque ou d'un prêtre non-seulement dans les domaines du dogme et de la doctrine théologique, mais même dans les questions politiques et légales. C'était proclamer qu'ils

ont les grâces d'état pour apprécier un texte de loi d'une manière plus exacte que des hommes politiques ayant une expérience de 25 à 30 ans ou des avocats qui ont passé leur vie dans l'étude de la loi.

Pourtant, l'expérience prouve qu'en dehors du domaine religieux, leur bonne foi et leur inexpérience leur font commettre bien des fautes, l'histoire des démêlés de Mgr Taché avec le gouvernement relativement aux écoles et aux Métis, le prouve clairement.

Et n'a-t-on pas le droit de dire que nos troubles religieux sont le résultat de la facilité avec laquelle le clergé a accepté les clauses de l'Acte du Manitoba relatives aux écoles, renoncé au désaveu des lois iniques et consenti aux atermoiements ?

N'a-t-on pas le droit de dire aujourd'hui qu'ils ont eu tort de forcer le peuple à accepter, les yeux fermés, une législation si pleine de dangers, et que les hommes politiques qui n'ont pas eu le courage de leur résister, ont manqué à leur devoir ?

Eh bien ! Si M. Laurier et ses amis avaient accepté, eux aussi, les yeux fermés, le bill réparateur, les catholiques du Manitoba auraient eu le droit de leur reprocher leur faiblesse, lorsqu'ils se seraient aperçu que ce bill ne leur donnait rien en réalité.

D'ailleurs les évêques s'étaient chargés de désavouer d'avance leur opinion sur cette question.

En 1872, dans la célèbre discussion provoquée par la question des écoles du Nouveau-Brunswick, plusieurs évêques proclamaient que les catholiques étaient obligés d'accepter le principe, mais qu'ils étaient libres de choisir le moyen de le mettre en pratique, qu'en un mot le remède était une question libre.

Voici la preuve de cette assertion.

" Tout catholique est, sans aucun doute, " tenu de désapprouver le principe de l'acte " des écoles du Nouveau-Brunswick, et " même d'apporter remède à ce triste état " de choses, selon sa position, dans la me- " sure de ses forces et en observant les " règles de la prudence ;

" 2. Un tel catholique est cependant

" libre de choisir pour parvenir à ce but si
" désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur
" de sa connaissance, le plus propre à at-
" teindre cette fin, avec le moins de dan-
" ger possible pour la paix religieuse du
" pays ;

" 3. La constitutionalité du dit acte et
" l'a-propos de provoquer l'intervention du
" parlement impérial, ou du gouvernement
" fédéral, sont du nombre des questions
" libres au point de vue de la conscience, et
" nos législateurs catholiques pouvaient,
" sans blesser les principes religieux, voter
" dans un sens ou dans l'autre."

† E. A., Arch. de Québec.

Ainsi, en 1872, les catholiques étaient libres de choisir le moyen qu'ils croyaient le plus propre à assurer le triomphe des écoles séparées. En 1896, ils devaient accepter, les yeux fermés, le moyen adopté par Mgr Langevin, réclamer le droit d'examen à ce sujet est devenu une faute grave. —Crois ou meurs.

Et le sermon de Mgr Laflèche, approuvé par plusieurs évêques, devient le syllabus électoral du parti conservateur.

Bien plus, Mgr Bégin, archevêque de Québec, un homme de talent pourtant, un savant même, adressa à " l'Electeur " une lettre pour le censurer et lui reprocher d'avoir discuté et critiqué les opinions exprimées par l'évêque des Trois-Rivières du haut de la chaire.

Or, ce sermon, véritable discours politique, était devenu une arme, un engin de guerre entre les mains des conservateurs qui s'en servaient sur les hustings et dans la presse et le colportaient partout dans leur bagage électoral.

Quand a-t-on vu refuser à un accusé le droit de se défendre devant ceux qui doivent le juger ? Le principe posé par Mgr Bégin était aussi exagéré et contraire à la raison et à la constitution que les opinions de Mgr Laflèche.

Non-seulement on aurait le droit de ruiner la réputation et l'avenir politique d'un homme, non-seulement on pourrait écraser tout un parti travaillant, sous l'égide de la constitution, à faire triompher une cause nationale, mais cet homme, ce parti n'au-

raient pas le droit de se plaindre et de démontrer qu'on les accuse injustement ? Il ne serait pas permis de prouver que les mêmes évêques ont émis une doctrine contraire quelques années auparavant !

Et on s'étonne d'entendre des protestants et des catholiques s'écrier qu'un homme ne peut être catholique et être l'égal des protestants dans un pays libre ! Et on est surpris qu'en face de contradictions aussi déplorables, des journalistes s'écrient :

" En 1872, il s'agissait de sauver les députés conservateurs qui avaient voté contre la réparation immédiate à la session qui se tenait alors. Et en 1896 il s'agit de perdre les libéraux qui auront fait moitié moins que les conservateurs en 1872."

Le langage est sévère, mais que peuvent répondre les amis du clergé à cette grave accusation ?

On a essayé de dire qu'il y avait une différence entre les deux situations de 1872

et 1896, mais les subtilités en pareille matière sont déplacées.

Non, le clergé a assumé, aux dernières élections, des responsabilités écrasantes, celle d'empêcher le triomphe d'un sentiment national et celle de prêter à la religion des doctrines propres à la discréditer, à la ridiculiser même.

Ce sont deux blessures graves infligées à la patrie et à la religion.

Ce n'est pas tout pourtant. On ne peut se faire une idée de la violence de la croisade prêchée contre le parti libéral par la plupart des prêtres encouragés par l'exemple de leurs évêques.

On ne s'est pas gêné de dire, dans un grand nombre de paroisses, que les électeurs étaient tenus en conscience de voter contre le parti libéral sous peine de péché mortel et pour éviter la colère du Ciel.

Pourquoi se seraient-ils gênés, quand Monsignor Marois écrivait la lettre suivante que tous les journaux du pays ont publiée.

Archevêché de Québec, 4 juin, 1896.

RÉVÉREND J. E. ROULEAU, PTRE.

Curé de St Ubalde.

MONSIEUR LE CURÉ,

" En réponse à votre lettre demandant " s'il y a péché mortel pour quiconque ne " suivra pas la direction donnée par les " Evêques dans leur mandement collectif, " touchant le règlement de la question ma- " nitobaine, lorsque son attention aura été " attirée sur le fait que cette direction oblige " en conscience, je suis chargé par Mon- " seigneur l'administrateur de vous dire " qu'il y a faute grave—péché mortel de ne " point suivre la direction des premiers " pasteurs, et que les paroles que vous citez " de la page 7 du mandement signifient " exactement que ce sera une faute grave et " mortelle d'agir ainsi, c'est-à-dire de ne pas " obéir aux Evêques. Si quelqu'un vous " dit :—En dépit de vos raisonnements, j'ai " plus de confiance en M. Laurier et je vote " pour son candidat, cet électeur à moins " d'avoir perdu le sens commun, sera cou- " pable de faute grave et mortelle. Les " bons catholiques, les fils soumis de l'Eglise " marcheront dans la voie indiquée par

" leurs Evêques, les autres seraient des
" fils rebelles et suivant la voie de l'iniquité
" et du péché grave qui sépare de Dieu et
" nous livre aux puissances des ténèbres."

Votre très humble et dévoué,

G. A. Marois,

V. G.

Les commentaires sont inutiles, ils seraient dangereux même, car il est difficile de lire cette lettre sans perdre son sang-froid.

Je ne veux citer et dire que juste ce qu'il faut pour établir que les évêques et le clergé se sont servis des armes spirituelles, que Dieu a mises entre leurs mains, pour empêcher M. Laurier d'arriver au pouvoir et qu'en agissant ainsi ils ont transgressé les ordonnances de Rome, violé leurs propres prescriptions, porté atteinte à l'esprit de la constitution et donné raison de dire et de proclamer que le triomphe de M. Laurier était la défaite du clergé, la preuve de la déchéance de son autorité.

On se trompe.

La population n'a pas voulu humilier le clergé, ni rejeter son influence et son autorité, elle n'a pas voté contre le clergé, mais elle a voté, malgré lui, suivant son propre jugement et sa conscience, elle a eu l'énergie et l'esprit de faire la distinction entre le principe et l'abus, entre la religion et la politique.

Elle a réconforté, consolé et encouragé les patriotes qui se demandaient si elle était encore capable de faire un acte sérieux de patriotisme, si on pouvait compter sur elle pour sauver la patrie en danger. Elle a grandi de cent coudées dans l'esprit de ses ennemis comme de ses amis, elle a fait tomber bien des préjugés, des antipathies injustes ; elle a prouvé qu'elle sait, dans certaines circonstances, concilier son respect pour le clergé avec l'honneur, la raison, et le sentiment national ; elle a donné aux hommes politiques et au clergé une leçon dont ils sauront profiter, nous l'espérons.

On lui a tant crié au loup à propos de

tout et de rien qu'elle ne veut plus rien croire sans voir et comprendre.

Il est temps de déclarer que je ne reproche pas aux conservateurs qui désapprouvent les idées politiques et le programme de M. Laurier, soit sur la question des écoles ou le tarif, d'avoir voté contre lui, mon seul but est de démontrer que le clergé en le combattant au nom de la religion, en violentant la conscience des électeurs, a commis une faute regrettable.

Inutile de dire que les abus commis dans l'intérêt des libéraux sont aussi condamnables que ceux commis au profit des conservateurs, mais ils sont rares, on pourrait difficilement citer des cas où on aurait menacé des foudres de l'Eglise des électeurs qui voteraient pour le parti conservateur.

Ce qui se passe depuis les élections est bien de nature à démontrer que les libéraux avaient raison d'implorer le clergé de ne pas les dénoncer au profit d'un parti qui n'avait jamais voulu et ne pourrait jamais régler la question des écoles.

L'un des hommes les plus importants du

parti conservateur, M. Taylor, le whip de ce parti, vient de faire la déclaration suivante :

" Maintenant que nous sommes dans l'opposition, tous les membres du parti sont libres de prendre sur cette question l'attitude qu'ils voudront. Une réconciliation entre les différents groupes du parti conservateur a été opérée sur cette base."

Au moment ou j'écris ces lignes, l'un des membres du nouveau gouvernement, l'hon. M. Paterson, se présente dans le comte de North Grey. Toutes les forces du parti conservateur sont coalisées contre lui et à la tête on voit luttant pour le candidat conservateur les adversaires les plus acharnés des catholiques du Manitoba, les chefs du parti orangiste. Ils disent pour entraîner les électeurs que le seul moyen de sauver leur cause et d'empêcher le rétablissement des écoles catholiques du Manitoba, est de voter contre le gouvernement Laurier. Voici les propres paroles de " L'Orange Sentinel," l'organe autorisé des loges orangistes :

" La situation est matériellement changée

" depuis la dernière élection générale. Au-
" jourd'hui, nous avons un gouvernement
" Laurier au pouvoir. Ce gouvernement
" doit sa position à la majorité libérale
" envoyée de Québec, et pratiquement tous
" les membres de cette majorité se sont
" engagés à une mesure de coercition encore
" plus forte que celle prônée par Sir Charles
" Tupper avant la dernière élection. D'un
" autre côté nous avons M. McLauchlan,
" qui s'est engagé à s'opposer à la coerci-
" tion d'où qu'elle vienne. Sous ces circons-
" tances, il nous semble que le devoir de
" tous les anti-coercitionistes, qu'ils soient
" orangistes ou non, est de voter pour
" l'homme qui est de toutes pièces contre
" la coercition."

Est-ce assez clair ?

Et pendant que les hommes pour lesquels le clergé s'est tant compromis, lui font expier si cruellement sa bonne foi, Laurier, le libéral dangereux, dont les déclarations franches, honnêtes et loyales ont été repoussées, travaille jour et nuit au règlement de cette brûlante question et même on annonce que, grâce à la franchise et à la courtoisie de ses procédés, il a obtenu du gouverne-

ment du Manitoba des concessions satisfaisantes pour tous les catholiques raisonnables, qui croient, comme M. Laurier, que chercher à imposer par la force à la province du Manitoba une loi dont elle ne voudrait pas, serait lancer le pays dans une aventure dangereuse pour la paix du Canada et pour les minorités catholiques des différentes provinces.

C'est, sans doute, l'opinion du cardinal Gibbons, puisque le *Freeman* de New-York, son organe, vient de se prononcer en faveur de la politique de conciliation de M. Laurier.

Le désaveu aurait paru moins odieux qu'une loi de coercition et aurait pu être accepté dans un temps où les passions étaient moins ardentes, mais aujourd'hui comment faire accepter une pareille procédure par le parlement et ensuite par la population fanatisée de Winnipeg ?

On peut dire, il est vrai, que Sir Charles Tupper avait réussi à faire accepter une loi remédiatrice par son cabinet et une majorité de la Chambre des Communes, mais il faut ajouter que ses collègues protestants et un

grand nombre de ses partisans ont cherché à se faire pardonner leur vote en disant à leurs électeurs que cette loi en réalité n'obligeait à rien le gouvernement du Manitoba.

En sorte qu'on a le droit de dire qu'un véritable bill de coercition ne serait pas voté par la Chambre et, s'il l'était, ne serait pas mis à exécution volontairement par le gouvernement du Manitoba.

Qui prendrait la responsabilité d'imposer le bill par la force des armes ?

Donc M. Laurier a eu raison de dire, dès le commencement, que la conciliation était le seul moyen maintenant de régler cette épineuse question.

Mais il n'y a pas de compromis sans concessions de part et d'autre.

Ces concessions pourront être plus ou moins acceptables, mais elles ne pourront avoir pour effet de justifier le clergé d'avoir violé les lois de la charité, de la prudence et proclamé des doctrines si dangereuses.

L'EDUCATION.

On reproche souvent au clergé, depuis quelques années, de ne pas donner à notre population une éducation pratique qui la mette en état de lutter contre les autres races dans le champ du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

J'ai dit que nous devions au clergé les collèges qui avaient permis à nos pères, après la conquête, de se signaler dans l'Assemblée législative, devant les tribunaux, dans l'exercice des différentes professions libérales.

Il nous a donné l'éducation classique qui a formé les avocats, les notaires, les médecins et les prêtres dont nous avions besoin et dont les talents et les œuvres ont jeté tant d'éclat sur notre nationalité.

C'est un immense service dont il faut lui savoir gré.

" L'instruction pratique nous a manqué, dit-on, et cette lacune est la cause de notre infériorité dans le commerce, l'industrie et les affaires.

" C'est à leur système d'éducation que les

Anglais doivent l'avantage d'être à la tête de toutes les entreprises, de toutes les institutions financières, et les maîtres de toutes les avenues de la fortune dans ce pays."

Il ne faut pas oublier, quand on discute cette question, la diversité d'esprits, de goûts et d'aptitudes des différentes races qui peuplent ce pays. Il est certain que l'esprit anglais ou américain est plus pratique, plus mercantile que l'esprit français, plus apte aux opérations commerciales et industrielles. D'un autre côté, il est naturel que l'Anglais venu dans le Canada après la cession, alors que tous les Français qui avaient de l'argent avaient quitté le pays, se soit emparé de toutes les ressources industrielles et commerciales.

Naturellement aussi, l'instruction pratique a pour effet de développer chez nos compatriotes anglais leurs aptitudes naturelles et les met en état de tirer parti des avantages qu'ils possèdent.

Lorsque nos jeunes gens sortent de nos collèges et de nos écoles, ils ne sont pas armés, comme leurs compatriotes anglais,

pour la lutte sur les champs de bataille du commerce et de l'industrie. Les armes ne sont pas égales.

A qui la faute ?

Le clergé a donné ce qu'il avait, il a enseigné ce qu'il savait, il aurait le droit de dire : " nous avons fait notre part, que d'autres fassent le reste."

Cependant son rôle est si grand dans le pays qu'on lui fait porter la responsabilité de nos faiblesses comme de nos forces, de nos défauts et de nos qualités.

Maître de l'éducation dans notre pays, il doit tenir compte du progrès qui transforme tout, du développement des sciences et de l'industrie, des besoins nouveaux de l'esprit humain. L'influence, le pouvoir, l'avenir sont à ceux qu'on formera, qu'on armera le mieux pour les luttes du commerce, de l'industrie et de la science pratique. Il ne faut rien détruire, mais il faut modifier notre système d'éducation afin que dans toutes les branches, dans toutes les carrières, les Canadiens-Français ne soient pas sur un pied d'infériorité.

L'idée se répand de plus en plus que l'étude des langues mortes occupe une trop large place dans notre système d'éducation, qu'on devrait donner plus de temps aux langues vivantes et aux sciences dont la connaissance est devenue indispensable.

L'étude du grec et du latin a toujours été considérée comme le meilleur mode de former et d'embellir l'esprit humain. C'était vrai surtout à une époque où les langues modernes étaient encore à l'état d'enfance et de formation, mais depuis qu'elles ont atteint un si haut degré de perfection et produit tant de chefs-d'œuvre admirables, c'est bien différent. On peut affirmer sans crainte que la traduction des œuvres de Shakspeare, de Milton, des grands orateurs et écrivains anglais, aurait pour effet non-seulement de développer l'esprit, mais encore de nous donner la connaissance d'une langue dont nous avons absolument besoin.

Résumons : moins de grec et de latin et plus d'anglais et de français, plus d'études scientifiques et pratiques, moins de langues mortes et plus de langues vivantes.

Dans un siècle où toutes les distances, toutes les frontières disparaissent, où les hommes de toute race, de toute origine se mêlent et se confondent, le succès, l'avenir est à ceux qui sauront le mieux écrire et parler les langues les plus usitées.

C'est surtout vrai pour nous, pour nous Canadiens-Français que l'anglais presse, étreint de toutes parts.

Croit-on que si Laurier parlait le grec comme Démosthène au lieu de parler l'anglais comme Gladstone, il serait aujourd'hui le premier ministre de son pays ?

Le *Monde* de Montréal s'est fait l'interprète de l'opinion publique à ce sujet, dans un écrit qui a été fort remarqué :

" Si, dit-il, au lieu de faire pâlir pendant " huit ans consécutifs les élèves sur le latin " et le grec, concurremment avec le fran- " çais, l'anglais, l'arithmétique, l'histoire, la " géographie et les autres matières de l'ins- " truction primaire, on n'admettait à l'étude " des langues mortes que ceux qui possè- " dent déjà bien leur langue maternelle et " ont fait un bon cours primaire, l'étude des " langues mortes se ferait très facilement,

" très rapidement et avec beaucoup plus de
" fruits. Le cours primaire aurait déjà éli-
" miné les fruits secs. Ceux-là seuls qui
" montreraient des dispositions suffisantes,
" recevraient cette instruction avec d'autant
" plus d'avantages que leur intelligence
" serait suffisamment développée.

" En deux ou trois ans, ainsi préparés, ils
" acquerraient plus de serieuses connais-
" sances du latin et du grec qu'ils n'en ac-
" quièrent aujourd'hui en huit ou dix ans,
" et on ne leur en donnerait pas *ad nau-*
" *seam* comme on le fait aujourd'hui.

" Il est évident qu'avec ce système, beau-
" coup moins d'élèves entreprendraient le
" classique : ce ne serait pas un malheur,
" loin de là. Ceux qui ne seraient pas re-
" connus aptes à recevoir l'instruction secon-
" daire, n'auraient pas du moins perdu leur
" temps. Ils auraient reçu une instruction
" primaire qui leur serait d'un grand
" secours dans la vie et ne les ferait pas
" sortir de la sphère qui leur convient."

Au moment où les rapports officiels constatent l'infériorité de notre province sous le rapport de l'éducation, tous les hommes qui ont à cœur l'honneur de leur natio-

nalité devraient faire un grand effort pour nous sortir de cette position humiliante.

Pourquoi tous les supérieurs ou directeurs de nos maisons d'éducation et les représentants les plus autorisés de notre nationalité ne s'assembleraient-ils pas pour étudier cette grave question, chercher et indiquer la solution la plus sage, la plus pratique ?

On fait tous les jours des conventions pour des choses qui en valent beaucoup moins la peine.

Les efforts que le clergé a faits depuis quelques années pour répondre aux désirs du pays, prouvent qu'on peut compter sur sa bonne volonté.

Il nous permettra de lui donner un autre conseil.

Il doit s'appliquer à former non-seulement des esprits justes, droits et pratiques, mais encore des caractères forts, virils, à faire des hommes.

On l'a dit souvent : la vie est un combat ; le succès, les honneurs, la fortune sont à ceux qui ont été le mieux armés pour la lutte, qui arrivent dans le monde non-seulement

avec des pratiques de dévotion qui ne durent pas, mais avec des principes solides, une conscience bien formée, un courage à toute épreuve, et avec la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs comme citoyens d'un pays régi par des institutions démocratiques.

Sans doute, il faut prêcher l'humilité, la résignation et la confiance en la Providence, mais pas aux dépens de la virilité sans laquelle les individus pas plus que les peuples ne peuvent se distinguer et se faire respecter.

Le P. Lacordaire disait souvent :

" La jeunesse veut trouver l'homme dans " le prêtre, c'est-à-dire un cœur sensible à " ce qu'elle aime et intelligent de ses géné- " reuses passions. Elle veut que le prêtre " tienne pour quelque chose l'amitié, la pa- " trie, le courage, la liberté, l'honneur. Elle " ne veut pas qu'on lui dise que ce sont là " des chimères profanes, trop peu dignes " d'occuper le cœur d'un chrétien. Elle " n'aime pas qu'on lui propose une religion " étrangère à ces grands biens et qu'on lui " prêche une piété fondée sur les ruines du " cœur et de la raison."

Je prie le clergé de bien méditer ces nobles paroles du grand dominicain.

CONCLUSION.

De ce qui précède faut-il conclure que le clergé canadien ne mérite plus notre estime, notre respect et notre dévouement et qu'on doive nier la valeur de ses services et la grandeur de sa mission dans notre pays ?

Non. Ce serait une conclusion injuste illogique et fatale à la société.

S'en suit-il que la religion elle-même doit porter la responsabilité des abus commis par ses ministres ?

Non, mille fois non.

L'Eglise catholique n'est pas plus responsable des erreurs et des fautes de ses ministres, que son divin fondateur Jésus-Christ ne l'est de la trahison de Judas et de la faiblesse de Saint-Pierre. Le Christ a voulu, il semble, à l'origine même de son église, indiquer clairement que ses ministres seraient des hommes sujets aux passions et aux erreurs humaines.

Les exagérations politiques des membres

du clergé ne justifient pas plus un homme de rejeter les enseignements de l'Eglise que leurs mauvaises actions ne l'excusent de violer les lois de la morale.

Le mérite d'un vrai chrétien est d'être assez sage pour distinguer entre le principe et l'abus, assez fort pour ne pas confondre le prêtre et la religion.

Malheureusement ils ne sont pas nombreux ceux qui peuvent ou veulent faire ces distinctions.

Si les chefs de l'Eglise entendaient les propos et les commentaires auxquels ces abus donnent lieu, s'ils savaient ce que de bons catholiques, des pères de famille irréprochables répètent librement, ils seraient effrayés. Malheureusement, la vérité leur arrive péniblement à travers les fumées de l'encens qui les enveloppe ; le respect et la crainte de leur déplaire ou de leur faire de la peine ferment trop souvent la bouche des hommes de bien qui les entourent. Trop souvent aussi l'intrigue et l'esprit de parti abusent de leur bonne foi et leur font considérer comme des catholiques suspects, des

hommes de bien que la crainte d'être importuns éloigne d'eux.

Plus certains hommes sont compromis, plus ils veulent être libres dans leurs actions privées ou publiques, plus ils cherchent à se racheter par la chaleur des déclarations, la ferveur des effusions et la sévérité des principes.

Il faut du courage pour s'exposer à nuire à sa réputation et à déplaire à des hommes qu'on aime et respecte en leur disant des vérités toujours plus ou moins désagréables, en leur donnant des conseils ennuyeux.

Pourtant, c'est un devoir d'avertir ses amis du danger qui les menace, de leur montrer s'élevant à l'horizon les nuages précurseurs de la tempête.

C'est en leur cachant la vérité qu'on perd les grands du monde et de l'Eglise, en les laissant dormir dans une fausse sécurité.

Or le danger qui menace l'influence du clergé et de la religion elle-même est grand, sérieux, incontestable.

L'histoire se répète éternellement, parceque les hommes sont toujours les mêmes,

susceptibles des mêmes sentiments, sujets aux mêmes influences, aux mêmes réactions.

Malgré tout, je n'en persiste pas moins à dire que le clergé est de tous nos corps publics, le plus moral, le plus sobre, le plus désintéressé, le plus charitable, le plus digne de confiance et de respect, le plus religieux, le mieux constitué pour faire le bien sur la terre, que la perte de son influence serait un malheur pour la religion, la nationalité et le salut des âmes.

Il doit conserver son influence non-seulement pour le salut des âmes, dans l'intérêt de la religion et de la morale, les biens suprêmes de l'humanité, mais encore pour l'honneur et la conservation de notre nationalité. La scène où il peut exercer son zèle et son dévouement est assez vaste, assez belle, pour qu'il laisse aux hommes du monde le champ poudreux de la politique.

Cela veut-il dire que le clergé ne doit jamais s'occuper de politique, pour ne pas s'exposer à créer des mécontentements ?

D'abord personne ne refuse au prêtre le droit de voter, de parler et d'agir comme

citoyen, et même beaucoup voudraient que le clergé fût représenté dans nos parlements. Il exercerait une influence salutaire et y acquerrait une expérience précieuse qui l'empêcherait de commettre, de bonne foi, des erreurs et des injustices.

Personne ne nie aux autorités religieuses le droit d'élever la voix, dans certains cas, pour condamner des principes faux et funestes à la religion et à la société. Mais ce qu'on refuse au clergé, c'est le droit de chasser de l'Eglise des hommes qui veulent exercer librement leurs droits de citoyens et remplir leurs devoirs de catholiques et de patriotes suivant leur jugement et leur conscience, et se croient plus en état que les membres du clergé de choisir le meilleur mode de faire triompher un grand principe religieux et national et de juger de l'effet et de la portée d'une loi.

On demande que lorsque les autorités ecclésiastiques interviendront, elles soient unies, que l'enseignement soit le même partout, que cette intervention soit faite suivant

toutes les règles de la sagesse et de la charité.

J'ai dit qu'on ferait difficilement accepter et respecter en Amérique une religion interprétée par des hommes qui en feraient un épouvantail pour la liberté, le progrès et la civilisation.

J'ajoute que la charité et la science sont plus que jamais nécessaires à ceux qui sont chargés d'enseigner aux hommes les vérités religieuses. A une époque de progrès, de liberté, d'indépendance et de raisonnement comme la nôtre, l'ignorance et la violence ne peuvent produire rien de bon.

Avec la violence on fait des protestants : preuve le schisme déplorable de Maskinongé, dans le diocèse des Trois-Rivières.

J'invite tous ceux qui, dans notre pays, prêtres ou laïques sont toujours prêts à lancer les foudres de l'Eglise contre leurs adversaires, à méditer les reproches que le Grand Newman adressait aux catholiques d'Angleterre à propos de Gladstone.

" Je regrette profondément d'être forcé de " déclarer que les catholiques doivent se

" reprocher d'avoir enlevé à leur religion les
" sympathies d'un esprit si religieux. Il y en
" a parmi nous, avouons-le, qui depuis plu-
" sieurs années se sont conduits comme s'ils
" n'attachaient aucune responsabilité à leur
" langage violent et à leurs actes irréflé-
" chis..... et qui après avoir mis le feu à
" la maison laissent à d'autres le soin de
" l'éteindre....."

On aurait bien le droit de faire la même remontrance aux catholiques du Canada, de leur reprocher d'avoir agi et parlé de manière à éloigner de l'Église un homme heureusement trop sage, trop juste pour subir les influences de la rancune. Mais combien d'autres depuis 1848 n'ont pas eu la même énergie, la même patience !

Combien de protestants ont eu peur de se rapprocher d'une religion si mal interprétée et combien de catholiques s'en sont plus ou moins éloignés par dépit.

A quoi Léon XIII doit-il la grande influence qu'il exerce dans le monde entier ?

A sa science et à sa bienveillance, à son respect de toutes les convictions religieuses et politiques, à la libéralité de ses idées, à

son intelligence des besoins et des exigences des hommes de son temps.

Le clergé n'a qu'à imiter l'exemple de son illustre chef pour continuer de remplir dignement sa mission au Canada. Outre les questions de morale et de religion ayant rapport au salut des âmes, l'éducation, l'agriculture, la colonisation, l'industrie domestique et la tempérance offrent un champ immense au zèle, à l'activité et au patriotisme du clergé.

On lui reprochera toujours de faire trop de politique de parti, mais jamais de s'occuper trop de ces grandes questions morales et nationales.

Au contraire, plus il fera pour le développement de ces sources de grandeur et de prospérité pour notre pays, plus il sera béni par les générations futures.

Autant l'on critiquera les sermons politiques de Mgr Laflèche, autant l'on fera l'éloge de la lettre qu'il vient d'écrire au sujet de l'industrie domestique et que toute la presse canadienne a publiée.

La voici :

Trois-Rivières, P.Q., 11 Août 1896.

M. S. C. STEVENSON,

Gérant et Secrétaire de la Compagnie d'Exposition de Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

" Je porte en effet un grand intérêt au " développement de l'industrie domestique " en notre pays, car je suis convaincu que " là se trouve le principal et le plus solide " élément de sa prospérité. Une famille qui " trouve sur sa ferme le logement, la nour- " riture et le vêtement, et la femme forte " qui sait ramasser la laine et le lin et les " mettre en œuvre, est le trésor de la " maison et la plus sûre sauvegarde de la " liberté et de l'indépendance de la famille. " En effet, plus le travail est organisé dans " d'immenses usines, moins le travailleur " perçoit sur la valeur et le produit de " son travail. Je vois donc avec plaisir " que vous comprenez ces vérités élé- " mentaires et que vous voulez les mettre " en lumière dans votre grande exposi- " tion provinciale. Je ne manquerai pas " d'y concourir dans la mesure possible, " comme j'ai déjà commencé à le faire ici

" pour notre exhibition régionale des Trois-
" Rivières.

Je prie donc le Seigneur de couronner
" vos efforts pour cette œuvre excellente et
" de vous accorder un succès complet.

Votre dévoué serviteur,

L. F., Evêque de Trois-Rivières.

Voilà un programme vraiment national, un terrain large et fécond où le clergé peut exercer son influence bienfaisante, sans s'exposer à blesser les consciences, à chagriner les âmes.

J'ai fini.

J'ai cru que les pères de famille, les hommes vivant dans le monde et voyant ce qui se passe, entendant ce qui se dit, ont le droit de donner des conseils au clergé ou plutôt de signaler les dangers qui menacent non-seulement leur influence, mais celle de la religion. Ils ont raison de craindre que leurs enfants ne soient pas catholiques, si le clergé ne comprend pas que le salut des âmes vaut mieux que le salut d'un parti.

Or, ils veulent que leurs enfants soient

catholiques, que le prêtre dans l'exercice, de son ministère, ait leur confiance et leur respect. Ils savent que le jour où notre population s'éloignera de l'Eglise, elle ne croira plus à rien, que passant d'un extrême à l'autre, elle se jettera dans les bras de ceux qui sauront exploiter ses défiances et ses préventions contre le clergé.

Ils croient que le clergé devrait mettre un soin jaloux à conserver l'estime et la confiance d'une population si religieuse, si morale, si loyale, en respectant ses sentiments d'honneur, de patriotisme, de dignité nationale, ses droits et ses libertés politiques.
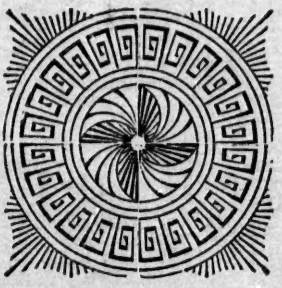
Je me suis fait l'interprête des sentiments et des idées de ces pères de famille, de ces catholiques sincères, espérant qu'on tiendra compte de mes bonnes intentions, convaincu, dans tous les cas, que j'ai rempli un devoir.